



megève

Label Villes & Villages Fleuris

Dossier de candidature



2023



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Sommaire

01 DÉMARCHÉ DE VALORISATION

- p. 05 | Contexte Local
- p. 11 | Aménagement paysager et fleurissement

02 PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ

- p. 16 | Une population locale investie
- p. 19 | Des événements valorisant l'environnement

03 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT GÉNÉREUX

- p. 25 | Au fil des saisons
- p. 27 | Arbres
Arbustes et plantes grimpantes
- p. 28 | Pelouses, prairies, couve-sols
Plantes mellifères et nectarifères
- p. 29 | Fleurissement

04 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- p. 31 | Actions en faveur de la biodiversité
- p. 33 | Actions en faveur des ressources naturelles
- p. 39 | Un plan de sobriété énergétique
- p. 41 | Actions en faveur de la qualité de l'espace public

05 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET GESTION

- p. 48 | Un fleurissement structurant
- p. 50 | Parcs et jardins au cœur du village
- p. 53 | Une gestion différenciée des espaces verts
- p. 54 | Une gestion écoresponsable

LABELS



PARTENAIRES OFFICIELS



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Catherine Jullien-Brèches

RÉDACTEUR EN CHEF :

Fabienne Cordet-Evrard (Cabinet du Maire)

RÉDACTION :

Élodie Bouffay (service Communication)

SUPPORT TECHNIQUE :

Matthieu Nouals

DESIGN GRAPHIQUE :

Service Communication

IMPRESSION :

Kalistène (Cran-Gevrier)

CRÉDITS PHOTOS :

Commune de Megève (Antoine Barbot, Simon Garnier, Marie Bougault, Gabriel Zacharski, Mélanie Calcéi, Elodie Bouffay, Cécilia Granger), Christophe Bougault-Grosset, Attitude Studio, Manu Reyboz, Les deux petits baroudeurs, World Wheel - Nicolas Sebag, Gaëlle Le Boulicaut, Arcane Architecte, Millésime Collection, Adobe Stock, DR.



Notre territoire montagnard nous offre un écrin naturel aussi majestueux que divers qui se dévoile différemment au fil des saisons.

Conscients de la fragilité de notre écosystème en corrélation constante avec l'évolution des pratiques touristiques mais également d'un réchauffement climatique qui tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années, nous élus de montagne, amoureux de notre patrimoine naturel nous orientons chacune de nos décisions dans l'intérêt général de la préservation de nos ressources naturelles.

Schéma directeur de la consommation d'eau potable, bilan carbone de la Commune, diagnostic énergétique des bâtiments... les études lancées pour certaines depuis quelques années viendront indéniablement enchanter le discours que nous portons au travers de nos différentes compétences. L'engagement des services de la Commune est constant mais souvent les réponses apportées ou les nouvelles réglementations demeurent quant à elles difficiles à faire entendre pour le bien public.

Un des enjeux du changement que notre société doit opérer réside dans la prise en compte de tous les acteurs. Et à son échelle, la labellisation des Villes et Villages Fleuris permet d'instaurer un dialogue nouveau et constructif au plus près de notre population locale mais aussi touristique. Par le biais de l'animation de notre politique communale de fleurissement, nous communiquons sur nos nouvelles orientations environnementales et durables qui sont déclinables tant chez le socioprofessionnel que chez le particulier. Nous avons ainsi réinscrit au cœur des pratiques l'utilisation de végétaux nécessitant peu d'eau ainsi que la préférence à des espèces issues du milieu montagnard.

Ce précieux décor, nous nous engageons au quotidien à le sauvegarder, au travers de notre patrimoine local, notre agriculture, nos alpages, notre biodiversité... mais aussi par notre démarche en cours de labellisation RSO de l'ensemble de nos services communaux pour que ce soit tout l'écosystème de Megève qui s'investisse dans cette démarche responsable.

Megève, fière de sa 4^e Fleur, poursuit ses efforts pour que son embellissement ne cesse de progresser et rayonner en accord avec nos valeurs sociétales et environnementales.

Chers membres du Jury National des Villes et Villages Fleuris, nous vous souhaitons de belles émotions lors de votre visite de ce mois de juillet 2023.

Floralement vôtre,

Catherine JULLIEN-BRÈCHES

Maire de Megève
Conseillère départementale

Laurent SOCQUET

Adjoint au Maire délégué à l'agriculture,
aux espaces publics, aux bâtiments, à la voirie,
à l'eau et à l'assainissement

01

DÉMARCHE DE VALORISATION



CONTEXTE LOCAL



Étymologie du nom Megève

Megève (Megeva) dériverait de « media aquarum » qui signifie en latin « **au milieu des eaux** ». Cette expression fait vraisemblablement référence, soit à la position du bourg sur une ligne de partage des eaux (bassins versants de l'Arly au sud-ouest et de l'Arbon au nord-est), soit à l'implantation de son prieuré, noyau probable de l'actuel chef-lieu, entre les ruisseaux du Glapet et du Planay.

CARACTÉRISTIQUES du territoire

Entre les massifs du Mont-Blanc et des Aravis, Megève s'étend dans la haute vallée de l'Arly sur un peu plus de **4.000 hectares** (44,11 km²). Son altitude est comprise entre 1.027 à 2.485 mètres. Le chef-lieu, entouré de 17 hameaux, est bâti sur un seuil glaciaire, formé par un demi-cercle de montagnes.

Les sommets les plus élevés de la commune sont le Mont d'Arbois (1.827 mètres), la chaîne du Mont-Joly (2.525 mètres) et celle de Rochebrune (1.754 mètres). Sur la rive droite, s'élèvent les massifs du Jaillet (1.568 mètres) et du Christomet (1.853 mètres).

« MEGÈVE AU CŒUR DU PAYS DU MONT BLANC »

Megève est située sur un col traversé par un axe routier principal reliant la Vallée de l'Arve à Albertville, soit le nord de la Haute-Savoie à la Savoie. La commune est rattachée administrativement à la région Auvergne-Rhône-Alpes, au département de la Haute-Savoie, à l'arrondissement de Bonneville et au canton de Sallanches. Elle est membre de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

Un plan local d'urbanisme en cours de révision

Après plus de 3 années d'application du PLU approuvé le 21 mars 2017, la Commune a décidé d'engager **la révision de son document d'urbanisme local** par délibération du 30 juin 2020. La volonté est d'élaborer un projet de territoire au plus près des enjeux et préoccupations de la Commune. Il a pour but notamment de mieux répondre aux **besoins en logement permanent** sur la commune, et à **destination des travailleurs saisonniers**, d'assurer un soutien à **l'économie locale**, tout en renforçant le **maintien de l'unité architecturale communale** et en prenant en compte de façon forte le **contexte environnemental**.

3 axes ont été définis afin de permettre la réalisation du projet de territoire à l'horizon 2035 :

- **Préserver le cadre de vie, atout majeur du territoire**
- **Promouvoir un territoire au service de ses habitants**
- **Poursuivre l'adaptation de l'appareil touristique**

LES CHIFFRES CLÉS

3153 habitants

commune surclassée
40/80.000 habitants



40.000

lits touristiques



2 groupes scolaires

privé et public,
2 collèges privé et public



1.200 ha

de surface boisée
dont 355 ha classés



44,11 km²

dont 19 km²
de forêts



2.700 ha

d'espaces verts privés
et communaux, forêts,
alpages et espaces
agricoles



1.027 à 2.525

mètres d'altitude



45

exploitations
agricoles



50 km

de sentiers balisés



48.5 M€

de budget de
fonctionnement



400 km

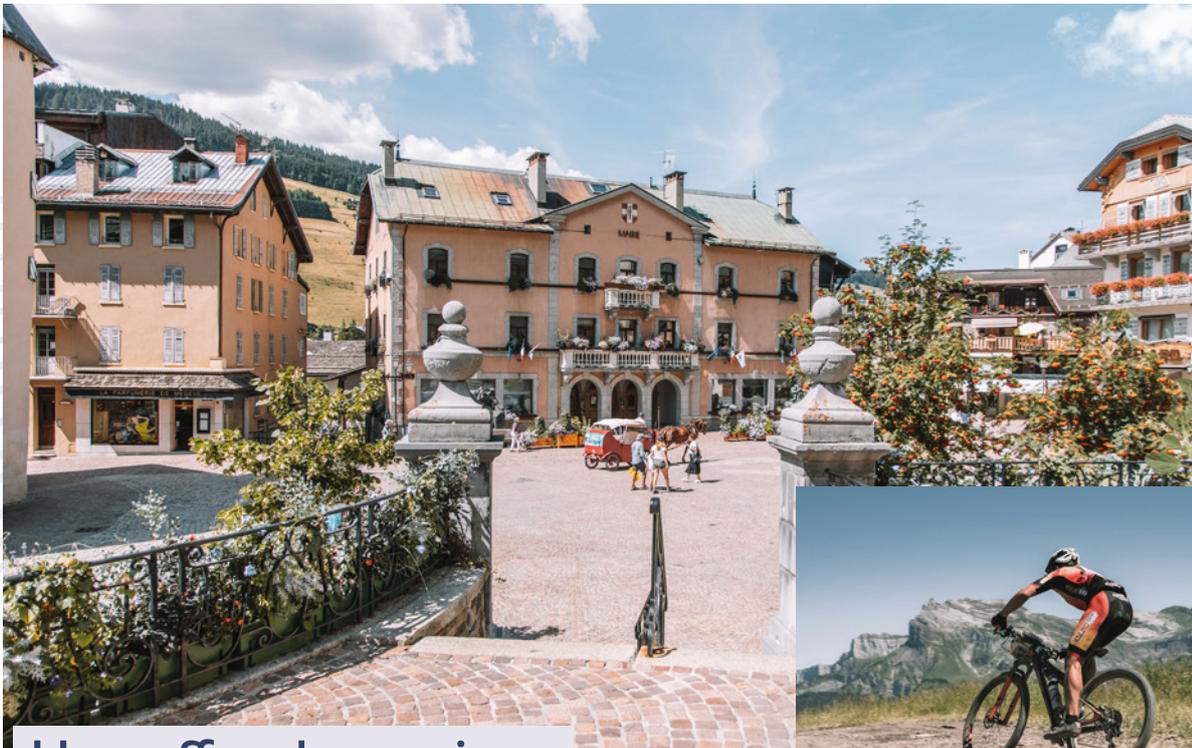
de pistes skiabiles,
40 km de pistes
de ski de fond,
50 km pour les piétons



Commune 4 fleurs

Label Villes et
Villages fleuris





Une offre de services complète

La Commune est dotée d'une **offre de services diversifiée** et appropriée à tous les publics, des plus jeunes aux séniors. Avec la **Grande Crèche**, la **micro-crèche** et la **micro-crèche touristique** créée en 2019, la municipalité dispose d'une capacité d'accueil de 64 places, permettant à plus de 110 familles de profiter de ce service communal.

Elle accueille deux groupes scolaires, privé et public, permettant aux enfants de **réaliser leur scolarité depuis la maternelle jusqu'à la 3^e** auxquels s'ajoute un programme d'activités périscolaires, encadrées par les agents du secteur enfance, et extra-scolaires proposées dans le cadre du Palais et adaptées aux emplois du temps des enfants.

L'offre de loisirs dans la plaine de l'Arly a également été étoffée avec un skate-park, venant s'ajouter au pumptrack, au citystade et au parc de jeux déjà existants.

Les aînés, quant à eux, bénéficient d'un **accompagnement privilégié** au travers du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** et de prestations dédiées : livraison des repas à domicile, programme d'activités et de sorties Les Après-midi bleus organisés par le CCAS... Megève est également pourvue d'un Établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes **Les Monts Argentés** qui loge jusqu'à 72 résidents. Il propose également un **Accueil de jour** pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Une **Maison de Santé**, en place depuis 2015, permet d'assurer à sa population permanente et à sa clientèle une offre de soins de proximité : médecins généralistes, infirmiers, pédicures-podologues, psychologue clinicienne, diététicienne... une variété de disciplines médicales complétées par un laboratoire d'analyses.

Une économie centrée sur le tourisme

Les métiers de la montagne et du tourisme sont les moteurs de l'activité à Megève. Les résidents mègevans sont pour la plupart pluriactifs. En hiver, ils exercent dans les métiers de la montagne, les écoles de ski (plus de 350 moniteurs), les sociétés de remontées mécaniques, les boutiques, la restauration et l'hôtellerie. Le village est connu également pour sa tradition de l'après-ski ; il est notamment pourvu de plus de 200 adresses shopping et de 135 restaurants, dont trois étoilés. Le reste de l'année, les professionnels évoluent dans les domaines de l'agriculture, du bâtiment, des travaux publics et du tourisme. Depuis plusieurs années, **l'attrait pour la montagne l'été s'accroît significativement.** La pression foncière provoquée par l'attrait économique et le standing de Megève génère des problématiques de logement ne favorisant pas l'installation des familles. Megève a vu le nombre d'habitants diminuer mais la municipalité, via la révision de son plan local d'urbanisme, travaille à endiguer cette tendance.



Un territoire naturel exceptionnel

Megève s'étend sur un territoire de 4.400 hectares dont 2.700 hectares sont composés, à eux-seuls, d'**espaces verts**, se partageant entre forêts, alpages et espaces agricoles. Une vaste étendue dédiée aux **espaces naturels**, complétée de **sentiers balisés** offrant la possibilité d'atteindre des **panoramas grandioses**.

Un territoire, de tout temps, irrigué par de **nombreux ruisseaux et sources**. Les exploitations agricoles encore en activité demeurent au nombre de quarante-cinq, entretenant ainsi la tradition ancestrale d'agro-pastoralisme du village.



Un patrimoine architectural riche

Megève est dotée de maisons fortes bâties au Moyen Âge, souvent transformées en fermes. Deux de ces maisons fortes se situent sur la place de l'Église : **la tour dite du Prieuré**, érigée vraisemblablement à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle, et **la tour Magdelain**, construite au XVI^e siècle. Le village abrite également un site unique en France, **le Chemin du Calvaire**, sillonnant entre le cœur de la station et le plateau du Mont d'Arbois. Aménagé entre 1840 et 1878 sous l'initiative du Père Ambroise Martin, curé de Megève de 1820 à 1863, il est formé de quinze chapelles et oratoires symbolisant les stations du Chemin de Croix menant au Golgotha de Jérusalem, qui accueillent une cinquantaine de statues en bois peint, des fresques et trompe-l'œil. Inscrit au titre des Monuments historiques et représentant un lieu de mémoire, il a naguère été un haut lieu de pèlerinage. Aujourd'hui, il se visite et s'apprécie en toutes saisons.

Chaque hameau (le Mas, le Planellet, le Planay, les Pettoreaux, le Villard, Cassioz...) a sa chapelle. Elles datent pour la plupart des XVII^e et XVIII^e siècles.

L'architecture mègevane est largement dominée par la figure d'**Henry-Jacques Le Même** (1897-1997). Depuis sa réalisation en 1927, pour la baronne Noémie de Rothschild, d'un chalet inspiré des fermes de la région, il est considéré comme l'inventeur du chalet de sports d'hiver, confortable, fonctionnel et ouvert sur le paysage environnant. Megève lui doit de nombreux autres chalets mais aussi des hôtels, établissements scolaires, magasins, bars... Trois des chalets qu'il a réalisés à Megève bénéficient du label Patrimoine du XX^e siècle en Rhône-Alpes délivré par le ministère de la Culture. Sa maison-atelier est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.





Un soin particulier porté à la rénovation du patrimoine

L'Église Saint-Jean-Baptiste de Megève, inscrite à l'**Inventaire supplémentaire des Monuments historiques** et dont la date de construction exacte s'avère inconnue, a été mentionnée par écrit pour la 1^{re} fois à Megève au XI^e siècle.

Elle a connu une récente phase de travaux, achevée à l'automne 2019, qui a porté essentiellement sur les charpentes, la toiture rénovée en couverture ardoise et sur le clocher, recouvert de cuivre étamé, le tout pour des raisons historiques et culturelles. L'édifice va désormais connaître une seconde série d'interventions qui porteront sur l'intérieur, notamment sur les fresques et décors peints, les vitraux et les sols. Le système de chauffage sera également remplacé. Les travaux devraient durer près de 18 mois et ainsi se terminer courant 2024.

Megève tient, par des campagnes régulières de rénovation de ses ouvrages anciens, à **préserver et entretenir son patrimoine**, faisant intervenir des

conservateurs et restaurateurs. Ainsi, au printemps dernier, le cadran solaire de Megève, situé sur la Tour Magdelain a bénéficié d'une réfection, mettant en lumière sa beauté et colorimétrie originelles, tout comme la Croix Saint-Michel, à l'automne. Située au départ du chemin du Calvaire et érigée en 1880, ses différents éléments ayant subi les outrages du temps, une restauration globale s'imposait.

D'autres interventions ont également eu lieu au cours de l'année 2022 sur certaines stations du Calvaire, notamment dans les chapelles « Notre Dame de Nazareth », « Jésus console les filles de Jérusalem » et l'oratoire « Jésus tombe pour la troisième fois ». Cette année, sont concernés l'Oratoire du Tour et la fontaine de la Place de l'église avant de prochains chantiers qui se concentreront sur les oratoires du Rosaire et Saint-Jean-Baptiste probablement en 2024, puis plus tardivement sur les chapelles de hameau qui vont être sujettes à un état des lieux préalable.





AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET FLEURISSEMENT

Pourquoi obtenir le label ?

Megève dont l'activité économique principale repose sur le tourisme et par conséquent sur l'accueil, se doit de porter un soin particulier à **l'ambiance du village** et de créer un climat propice à **l'apaisement et au repos des visiteurs** tout comme de ses résidents. Le végétal et notamment les fleurs contribuent, avec des compositions généreuses et harmonieuses, à un environnement soigné. Pour une commune labellisée, la fleur est avant tout **un symbole d'hospitalité !**

Flocon Vert, Mon Restau Responsable, démarches récentes RSO... Megève est engagée depuis de très nombreuses années dans la **valorisation de son environnement**, la menant naturellement à s'investir vers la labellisation Villes et Villages Fleuris.

Un patrimoine paysager varié

Ainsi, la commune a mis en place **un fleurissement varié et adapté aux saisons**. L'altitude et les conditions climatiques influent de manière rigoureuse sur les conditions de plantation. La combinaison des espaces boisés et de l'herbage des montagnes qui entourent Megève, apporte un aspect **naturellement verdoyant**. Le plan de fleurissement est dressé suivant des axes et des temps forts avec une **thématique de couleur** notamment sur la place du village. Celle-ci est retenue en concertation avec les commerçants qui sont acteurs, auprès de la Commune, de la mise en valeur du centre.



Des aménagements **plus durables**

Megève se veut **innovante** dans la mise en valeur de ses espaces. Ainsi, elle perpétue une politique d'aménagements paysagers privilégiant **des espaces plus durables**. Arbustifs, vivaces, résineux et d'autres variétés de montagne ont été plantés dans les espaces verts de la commune. La présence de vivaces et de plantes arbustives permet de créer des **décor végétaux étagés**. Une attention encore plus marquée depuis la création du Jardin Alpin faisant la part belle aux espèces endémiques et l'implantation de ce fait en d'autres lieux du village.



Les massifs d'annuelles ont été progressivement remplacés par **des plantes vivaces et des essences locales**, en adéquation avec l'environnement montagnard. Ces dernières offrent une floraison **plus longue et plus variée**. La Commune a ainsi réduit les quantités de fleurs achetées. En 2018 déjà, le nombre de plants avait baissé de 2.000 depuis l'année précédente ; depuis les quantités commandées ont tendance à se stabiliser.

Le recours à la jardinière hors sol en bois appelée également, à Megève, **caisse de fleurissement**, aux jardinières suspendues et aux balconnières forge l'identité de notre fleurissement alpin. Composées de multiples variétés florales et de prairies fleuries, elles donnent de l'éclat au village, mettant en valeur l'architecture locale ancienne. Le fleurissement en jardinière répond au contexte climatique local. En effet, la nécessité de déneigement nous contraint à enlever le mobilier urbain durant la saison hivernale. Ainsi, les caisses de fleurissement sont retirées l'hiver pour laisser place au manteau blanc qui recouvre Megève.

Néanmoins le fleurissement en caisse de bois, de fabrication locale et artisanale, reste un élément apprécié et souhaité par les mègevans.

Malgré les contraintes, la Commune a élargi sa palette végétale en introduisant les vivaces dans les jardins, ronds-points et bordures de voirie. Elles sont associées avec des arbustes qui sont plantés dans des sites protégés et adaptés toujours pour répondre à la gestion de nos hivers. Les arbres d'ornement en tige se retrouvent soit en sujet seul pour valoriser un espace et une essence locale soit en alignement.

La plupart des massifs sont **garnis d'écorces**. Cette technique apporte une couche protectrice qui retient l'humidité, réduit l'arrosage et freine l'apparition de mauvaises herbes. Anciennement rouges, elles ont été remplacées par des écorces blanches, issues d'une production locale favorisant une diminution des dépenses et une meilleure durabilité s'agissant de grosses sections de bois massif non traitées.

Quant aux tonalités de couleurs, le bleu est venu prendre place naturellement dans les massifs, au côté des nuances de blanc et de gris, apportant une harmonie colorimétrique dans les compositions et une douceur se coordonnant avec les gammes de vert du printemps et de l'été.

02

PROMOTION DE LA DÉMARCHE





DES RÉUNIONS PUBLIQUES consultatives

Hors période de crise sanitaire, qui a empêché tous types de rassemblements durant 2 ans, à chaque nouveau projet de réaménagement d'infrastructures ou d'équipements, la population mègevanna ou les résidents des quartiers concernés sont conviés à des réunions publiques de concertation afin d'instaurer un échange sur les aménagements à venir. Ainsi, fin 2022, **la restructuration des équipements des écoles** était au cœur d'un rendez-vous participatif, ouvert à tous, et plus récemment, en avril 2023, une concertation préalable s'est tenue sur la révision du **Plan Local d'Urbanisme** afin de définir le visage de Megève à l'horizon 2035.



Des ateliers ludiques et participatifs

L'été, les services techniques et l'événementiel organisent en collaboration des **ateliers gratuits et accessibles à tous**. En 2022, ils ont porté sur la découverte des abeilles de Megève, qui détient son propre rucher. Une présentation de leur habitat, leur environnement, leur rôle dans notre écosystème mais aussi des trésors qu'elles produisent, étayée d'affiches illustratives.

Autre thème de ces rendez-vous, **l'initiation aux plantes** du Jardin des Simples au Calvaire. L'occasion de se laisser conter l'histoire des plantes et fleurs de montagne, de percer leurs secrets et leurs bienfaits. De vrais **moments d'échanges** et de lien social entre les agents des services techniques, la population et la clientèle.



Une population locale investie

Depuis son implication majeure dans le fleurissement, la Commune a créé une émulation au sein du village. Chaque année, **la population s'implique** ainsi pour le fleurissement du territoire, tout comme les commerçants et hôteliers. Le **concours annuel du fleurissement**, valorisant les initiatives des habitants et professionnels, séduit à chaque édition nombre de participants. Chalets, maisons avec ou sans jardin, balcons, terrasses, mazots ainsi que fermes, hôtels et restaurants... en 2022, ils étaient 63 à prendre part au challenge. Particularité de l'été dernier, le prix spécial Tour de France, clin d'œil à l'arrivée d'une des étapes du célèbre événement cycliste à la Cote 2000. Les habitants ont rivalisé d'imagination pour proposer des conceptions florales et mobilières en lien avec le vélo et la course. Trois candidats ont particulièrement été récompensés pour leur créativité.



Le don de plantes

Chaque année, à la fin du mois d'octobre, **la Commune offre des cagettes de plantes vivaces**, composées selon un mélange harmonieux. L'opportunité pour la population d'inclure à leurs propres plantations des espèces intégrées dans les massifs de la commune et ainsi d'harmoniser le fleurissement du village. À but environnemental également, ce don permet le **recyclage** des plantes et ainsi de limiter le gaspillage.



Une restauration scolaire proactive

Depuis 2017, le service de restauration scolaire de la Fondation Morand Allard (FMA) est engagé dans la démarche progressiste **Mon Restau Responsable®**, créée par la Fondation France Nature Environnement et le réseau Restau'co. Obtenue pour la 1^{re} fois en 2019, la FMA reconduisait sa garantie en mai 2022 grâce aux nombreuses actions entreprises, portant notamment sur l'origine et la qualité des produits, le bien-être sur le lieu des repas, les pratiques en faveur de l'environnement ou encore la participation au dynamisme social et territorial...

La FMA **privilégie ainsi les circuits courts** avec + de 27% de produits régionaux et 30% de bio : fromages locaux IGP ou AOP, yaourts et fromages blancs bio et locaux, pain bio local, légumes frais bio et de saison, viande et charcuterie 100% origine France et issue majoritairement d'élevages régionaux. Elle promeut une **alimentation raisonnée** : utilisation de matières premières en vrac, menus adaptés à la saisonnalité, recyclage des fruits et légumes via une centrifugeuse, diversification des sources de protéines et menu végétarien une fois par semaine...

Elle joue également un rôle de **sensibilisation** auprès des enfants, notamment par l'adaptation du grammage des plats (petite ou grande faim), par la prise de conscience des produits non consommés en utilisant par exemple des outils pédagogiques de lutte contre le gaspillage, parmi eux, le gâchimètre pour mesurer les déchets de la veille, l'affichage du comptage des déchets en salle de restauration, les défis en faveur de l'anti-gaspi, ou encore la table de tri lors du débarrassage du plateau.

Au quotidien, tous les contenants jetables ont été supprimés des plateaux, et les matières plastiques sont en cours de suppression totale de la cuisine.

Des **composteurs** permettent également le recyclage des déchets organiques, ensuite réutilisés en compost pour le jardin pédagogique de l'école Henry Jacques le Même. L'éducation au développement durable passe par nos enfants, les premiers prescripteurs des **bons gestes à adopter !**

L'action écologique inédite : la collaboration, depuis 2018, avec **une éleveuse de poules** de Megève qui récupère chaque semaine entre 40 et 60 kg de déchets alimentaires, triés par les élèves d'après les restes de leurs déjeuners.





Des rendez-vous participatifs

Depuis plusieurs années, la Commune en collaboration avec les domaines skiables et plus récemment, l'association Mountains Riders, organise chaque mois de mai, deux journées de ramassage des déchets « **Ménage ta montagne !** » : l'occasion de débarrasser les pistes et sommets de débris, gants, bâtons et autres objets insolites ! Partagées entre un après-midi dédié aux scolaires et une demi-journée ouverte à toute la population, elles appellent globalement à une belle mobilisation. L'année dernière, près de 170 kg de déchets ont ainsi été collectés. Le tri et la caractérisation permettent ensuite de mieux cerner le type de pollution et anticiper la problématique.

Depuis 2022, Megève a décidé de s'associer à **la semaine européenne du développement durable** et met en place un rendez-vous qui sera désormais annuel au travers d'un après-midi consacré à cette problématique majeure. Présentation d'une recyclerie, réparations d'objets, stand apiculture, sensibilisation aux gestes écologiques... différents ateliers, visites et stands s'articulent autour des enjeux écologiques.



Un projet éducatif global

Soucieuse des problématiques de recrutement que rencontrent les socioprofessionnels de la station et des communes environnantes mais aussi attachée à la formation de ses enfants, Megève, à l'aube d'un plan de réflexion globale du secteur des écoles, innove avec un nouveau concept de lieu d'apprentissage, **Zee Auberge**, né d'un projet public-privé. **La reconstruction du groupe scolaire Henry Jacques le Même** donnera lieu à des bâtiments scolaires publics rénovés et **une cuisine centrale** mise aux normes et opérationnelle. Attendant, **le 1^{er} centre saisonnier de France pour les métiers de la restauration et de l'hôtellerie** verra le jour via un bail à construction. Un projet innovant autour de l'apprentissage aux métiers de bouche et de l'hôtellerie en corrélation avec la saisonnalité de notre territoire touristique, au cœur même de la cité scolaire.



Des jardins
potagers
disséminés
dans le village



Des événements valorisant l'environnement

Fort de son label 4^e Fleur, la Commune de Megève met régulièrement en avant, dans son agenda événementiel, les animations autour de son **savoir-faire local** et de son **identité culturelle**... Cuisine mon Village, Fête des Vieux Métiers, Concours aux poulains, Concours de la Race Abondance, Illumination du Sapin... et bien d'autres mettent sur le devant de la scène les produits locaux, les circuits courts mais aussi les coutumes et traditions d'antan, l'élevage local et ses spécificités.

Le service des espaces verts apporte également son expertise sur certains événements pour **harmoniser le végétal à l'ambiance et à la décoration**. Ainsi, à Toquicimes, une majestueuse boule à herbes aromatiques, entièrement fabriquée par le service, vient orner les Halles Gourmandes au Palais. Lors de la cérémonie des vœux à la population, la décoration est à dominante végétale et réalisée toute hauteur en complément parfois d'éléments contemporains. Lors du Jumping, l'embellissement de l'entrée du site et des abords de la piste est travaillé via un mélange de différents matériaux tendant vers le végétal, la pierre et le bois.

La Commune de Megève a aménagé **plusieurs jardins partagés**, gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et mis gracieusement à disposition des amateurs de jardinage et de culture.

L'EHPAD Les Monts Argentés dispose lui d'un jardin où les seniors cultivent herbes aromatiques et fleurs tandis que les enfants de la crèche et les élèves de l'école Henry Jacques le Même s'initient aux joies du jardinage via une bande potagère pour les uns et des bacs pour les autres.

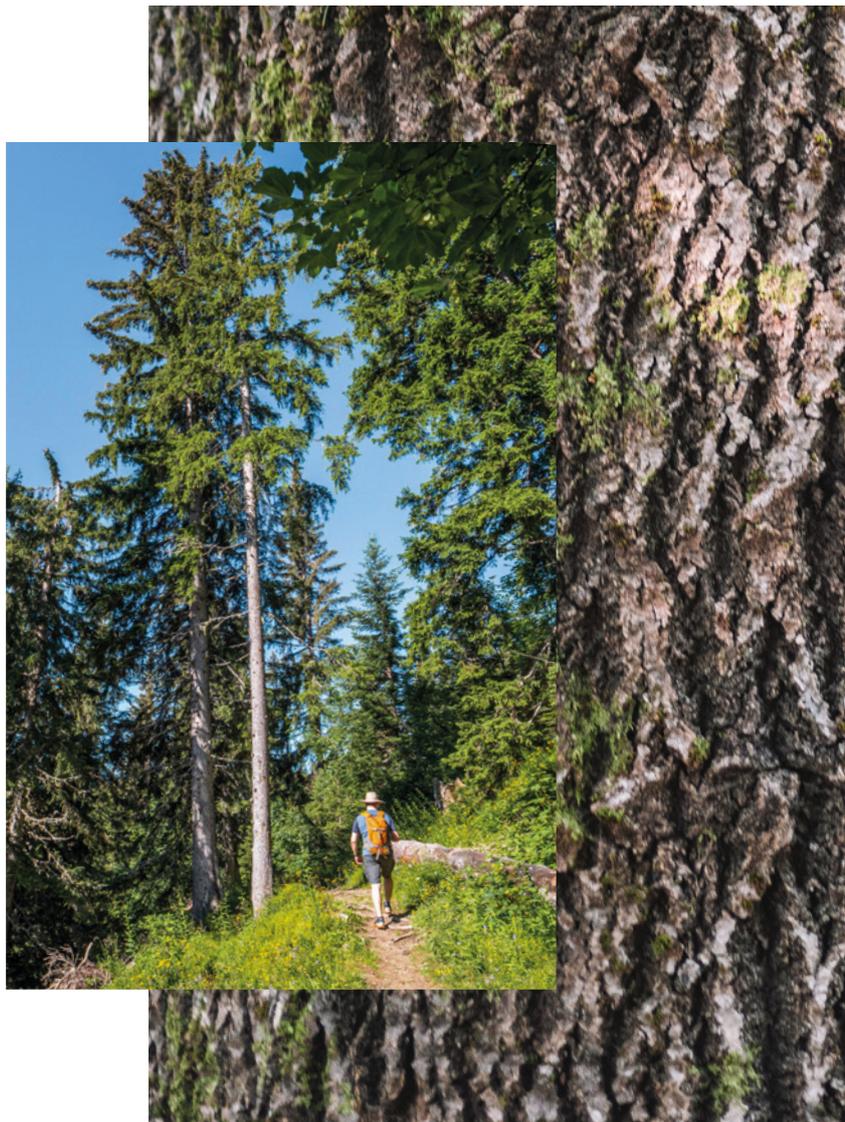
Des activités en faveur du milieu naturel

Megève dispose d'**outils ludiques** sensibilisant à la préservation de nos milieux naturels dès le plus jeune âge.

Le **labo-rando** se partage le matin entre la découverte en labo de la flore, de la microfaune et des insectes, expliqués par un animateur et une rando l'après-midi avec un pack d'observation.

Un jeu d'aventures est venu agrémenter le circuit, en 2019, via l'application **Explor Games** et mène à l'exploration de la biodiversité et du patrimoine mègevan sur le site du Calvaire et du Creux St-Jean au travers de défis et jeux.

Le **martelloscope**, initialement installé sur le secteur de Rochebrune, a été implanté depuis l'été 2021, sur le domaine du Jaillet pour un meilleur accès. Tout à la fois ludique, scientifique et pédagogique, cet outil permet de devenir incollable sur la sylviculture, le martelage, les raisons qui conduisent à la coupe des arbres... et d'appréhender le rôle de la forêt et du forestier dans la sauvegarde de la biodiversité et l'approvisionnement de la filière bois. La découverte se fait en autonomie ou encadrée par un Guide de l'ONF le mardi après-midi durant l'été.



Une charte éco-gestes à destination des associations

Les associations sont nombreuses à participer au dynamisme événementiel de Megève via des rendez-vous, souvent récurrents. Et parce qu'elles sont nos partenaires, la Commune a décidé de mettre en place une **charte éco-gestes** à leur destination à laquelle ils doivent adhérer afin de bénéficier du droit d'organiser un événement sur le territoire et des subventions sollicitées. Limiter les nuisances et les dégradations sur site, favoriser les circuits courts, réduire le gaspillage et les déchets, privilégier le réutilisable, diminuer les besoins en énergie et en eau... autant d'actions sur lesquelles ils devront s'engager. La globalité de la charte a été présentée aux associations lors de deux moments d'échange qui se sont déroulés au mois de mars 2023.

Labellisations et engagements développement durable

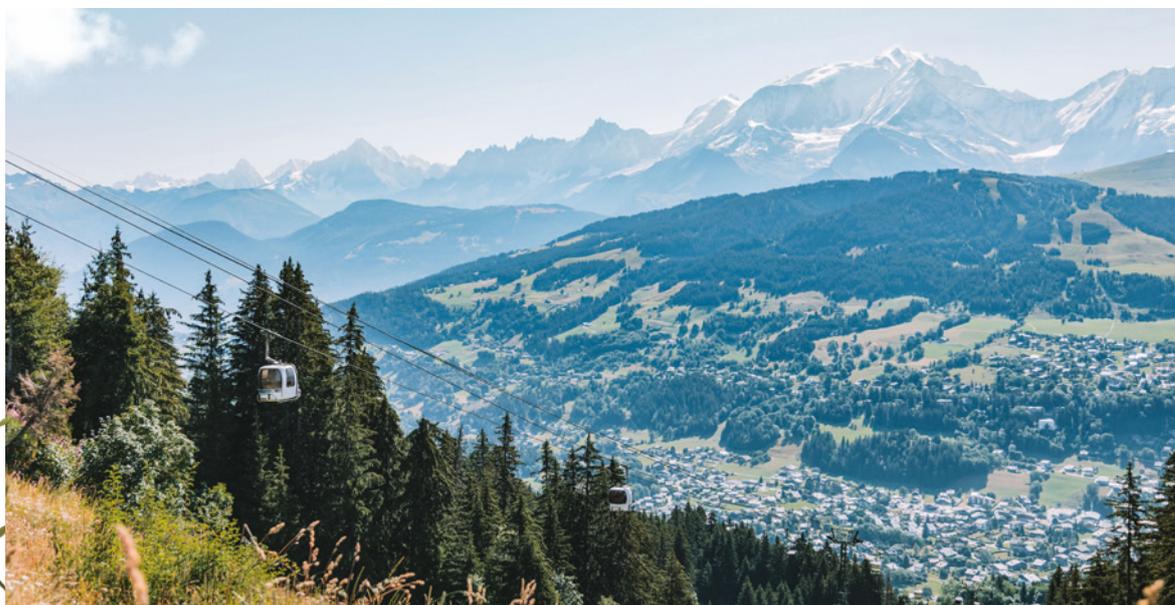
La Commune n'a pas attendu de connaître un contexte de crise énergétique pour engager un **processus de sauvegarde de son patrimoine environnemental et d'économie de ses ressources**. Après avoir été parmi les premières stations de montagne à obtenir le label **Flocon Vert** en 2020, elle s'attache désormais à son renouvellement pour 2023-24. Distinguant les destinations touristiques menant une politique de développement durable de pointe, il est gage d'excellence sur les questions environnementales et sociales.

Suite à un diagnostic réalisé en 2022, Megève est également engagée dans une **démarche RSO** (Responsabilité Sociétale des Organisations) au travers du référentiel AFAQ 26000 et dont les préconisations interviendront dans les objectifs annuels des services. Ainsi, dès cette année, parmi les dispositions les plus immédiates, la charte de commandes publiques va être étoffée de manière à mieux prendre en compte les enjeux écologiques, au côté du réseau Flocon Vert du Pays du Mont-Blanc. En outre, une convention **« Qualité de vie au travail »** va être mise en place par le service Ressources Humaines.

Le bilan carbone de la Commune a, de plus, été enclenché cette année. Après une phase de collecte des données, le lancement s'est déroulé au mois d'avril pour un rendu final qui devrait intervenir à la fin du mois de juin. Un plan d'actions pluri-annuel sera alors établi pour mener à une stratégie bas carbone dans les différents secteurs d'activité de la collectivité.

Des **audits énergétiques** menés sur le patrimoine communal vont permettre l'optimisation et la réduction de la consommation via un plan de rénovation déjà amorcé depuis 2020 sur certaines structures : Maison de la Montagne, bâtiments de la Récré et du Glapet, Palais, groupe scolaire Henry Jacques le Même, Fondation Morand Allard, Mairie... Associé à ces programmes, le schéma directeur immobilier, lancé en 2022, permet d'une part sur le volet bâti communal existant d'établir un inventaire selon divers critères et ainsi un calendrier de réfection et d'optimisation pour les années à venir et d'autre part sur le foncier non bâti une trame d'opérations. À la fin de l'hiver, la 1^{re} ébauche d'agenda avait déjà été présentée avant la partie concernant la budgétisation très certainement prévue en mai.

Enfin, attendant à ces études, **le schéma directeur de l'eau**, engagé en 2019 a pour but d'établir une modélisation hydraulique du réseau et mettre en adéquation les besoins en eau avec les ressources actuellement disponibles d'ici l'horizon 2045.





Des coopérations pour dépasser son niveau d'engagement

Proactive en matière de démarches environnementales, Megève va au-delà de ses engagements propres et a pris part à **TranStat**, un projet **Interreg Espace Alpin**, créant un réseau européen entre les stations de région alpine réparties sur 7 pays, parmi lesquels l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Slovénie... Megève, intégrée avec Saint-Pierre de Chartreuse, fait partie des seules deux stations françaises à participer au programme. L'intérêt : **échanger sur la mise en œuvre des pratiques en faveur de la transition énergétique autour des thématiques de résilience, de neutralité carbone, de ressources, d'innovation et de digitalisation**. Cette approche participative et scientifique associe les acteurs du territoire tels que l'INRAE et la région AURA. Megève accueille le second rendez-vous du projet au mois de mai 2023. Autre engagement auquel la station adhère, via le SIVU Espace Jaillot (domaine Les Portes du Mont-Blanc) et la CCPMB (Communautés de Communes Pays du Mont Blanc), Climsnow qui permet de **modéliser l'évolution du niveau d'enneigement des stations dans les années à venir**. Un outil de projection et d'aide à la décision pour les projets futurs. Le rendu de l'étude devrait intervenir dans le courant de l'été 2023. Depuis le printemps 2022, Megève s'est investie dans le programme **Alcome** de **gestion du jet de mégots**, en tant que ville pilote. Au côté de 5 autres municipalités, elle est la seule station touristique du projet et devient un site de référence sur lequel Alcome pourra s'appuyer pour développer les actions de prévention et de collecte sur l'ensemble du territoire français. Affichage, multiplication des cendriers urbains, distribution gratuites de cendriers de poche chez les buralistes, à l'Office de Tourisme et aux caisses des remontées mécaniques... le programme ambitionne un 1^{er} pallier de **-20% de mégots sur l'espace public** en 2024 pour atteindre **-40%** d'ici 2027.

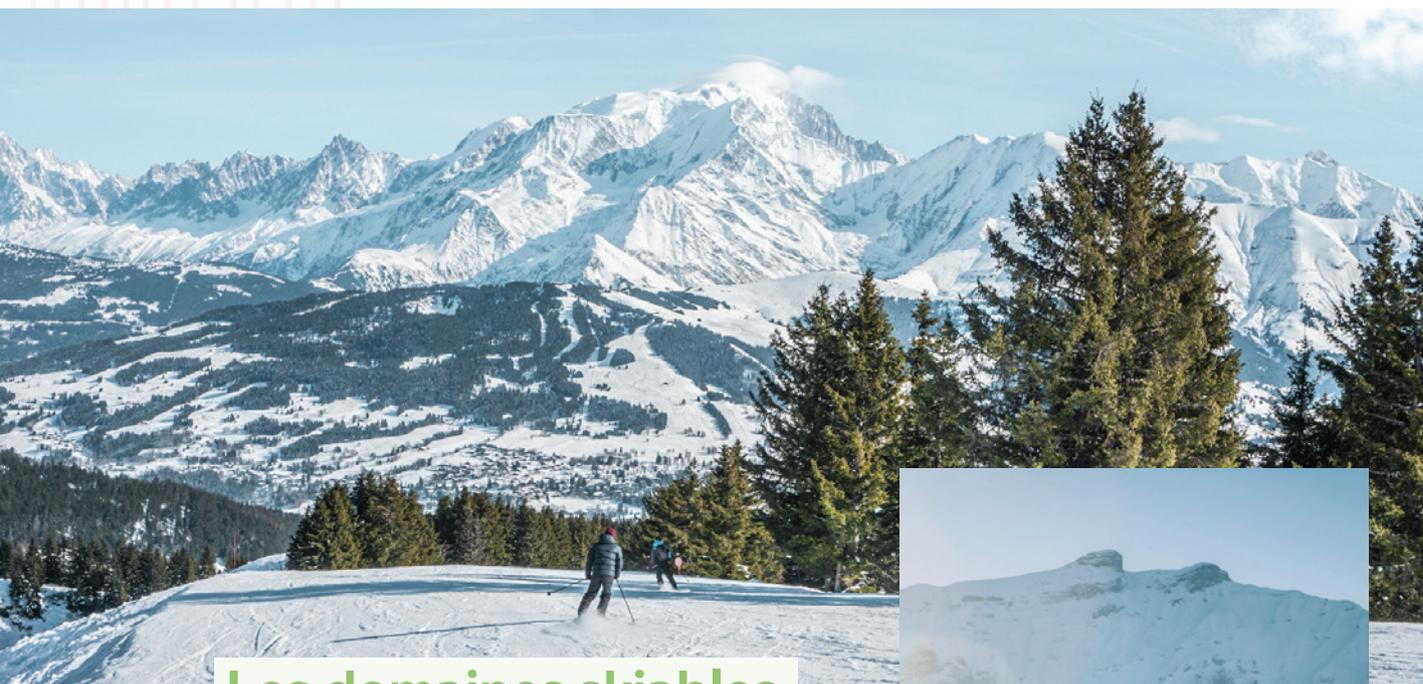
Un partenariat établi et privilégié

Au cœur du village et dans ses abords, les **commerçants et hôteliers** sont invités à échanger avec les services municipaux autour des thèmes « couleurs » utilisés pour le fleurissement communal. Cela fait désormais plusieurs années que la plupart des socioprofessionnels ont fait évoluer leurs habitudes d'ornement floral pour **harmoniser les teintes et nuances de fleurissement** partout dans le village.

Dans cette démarche d'harmonisation, les différents restaurateurs ont uniformisé leur terrasse afin d'accorder le paysage mobilier du village.

Un exemple récent de cohésion entre les projets municipaux et privés, le Grand Hôtel du Soleil d'Or qui fleurit et décore ses abords en harmonie avec l'ensemble des éléments ornementaux communaux, aussi bien végétaux que minéraux, apportés rue Charles Feige suite à l'achèvement total de sa réfection et de ses aménagements fin 2021.





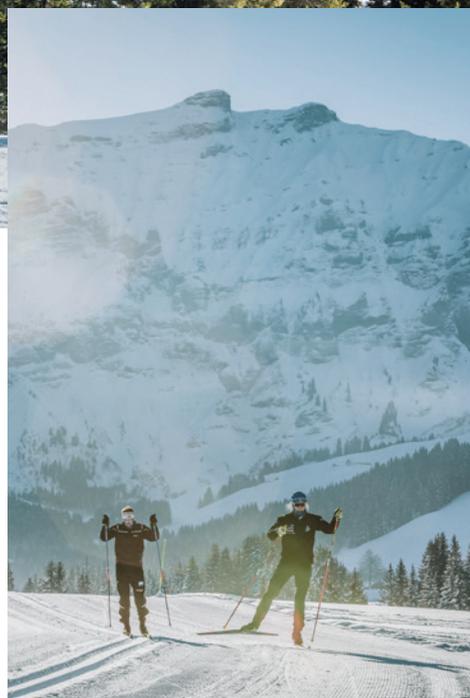
Les domaines skiabiles s'engagent

Certifiées ISO 14001, les deux sociétés de remontées mécaniques de Megève ont pris eux aussi le virage de la **démarche RSE** et visent le même niveau d'implication que la **labellisation AFNOR**, notamment via **Global Compact** pour le domaine skiable de Megève, soutien à un plan de sobriété énergétique.

Impliqués également dans le développement durable par le biais des **éco-engagements collectifs DSF** (Domaines Skiabiles de France) visant une **montagne « zéro carbone » en 2037**, les exploitants travaillent sur des mesures concrètes en matière de climat, d'émissions de gaz à effet de serre, de gestion de l'eau, de protection de la biodiversité et de préservation des paysages.

Au travers de son SIVU Espace Jaillot, les Portes du Mont-Blanc sont engagées dans le programme Climsnow permettant de rationaliser leurs projets au regard des prévisions d'enneigement pour les années à venir.

Les deux sociétés prennent, en outre, part à la sensibilisation de la clientèle à la gestion de leurs déchets, participent aux journées **« Ménage ta montagne »** chaque printemps et mettent en avant le dispositif **Alcome** contre le jet de mégots, en distribuant notamment des cendriers de poche aux caisses des remontées.



Megève dispose également d'un domaine nordique labellisé **Nordic France niveau 3** avec 1 étoile d'excellence pour la qualité de son domaine, la diversité des activités mais aussi le développement durable et la qualité des services proposés. Appliquant un **damage raisonné** des pistes sur l'ensemble des secteurs, la Commune restreint au maximum ses interventions sur les parties gratuites. Elle a récemment fait l'acquisition d'une machine dernière génération pour l'hiver 2023-24, utilisant des **carburants bio**, limitant ainsi les émissions de particules et permettant une efficacité accrue lors des interventions et une économie des ressources. L'été, **70% du domaine de fond est exploité en pâtures**.

03

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT GÉNÉREUX



AU FIL DES SAISONS



Le printemps

Pour répondre aux contraintes de nos hivers dont les couleurs sont majoritairement dominées par le blanc; le fleurissement mobile est mis en place fin avril (selon les conditions climatiques).

Ainsi, **6.000 plantes printanières** sont introduites. Les tulipes botaniques qui se multiplient sont mises en place à l'automne ainsi que des narcisses, crocus et autres bulbes de nature à se sédentariser et s'adapter à notre climat montagnard. Les bulbes représentent un investissement annuel proche des **10.000 plants**.



L'été

Les plantations sont composées de **25.000 plantes de saison annuelles**, vivaces, trouvant place dans des compositions variées. Les fiches de plantations seront mises à disposition du Jury cet été. Les plantes en contrat de cultures sont livrées au début du mois de juin, compte tenu des rigueurs climatiques des nuits de fin de printemps.

Depuis cette année, sur cette même période, des chrysanthèmes à floraison très précoce sont plantés simultanément aux annuelles afin de favoriser un **graphisme en rondeur et apporter de l'originalité aux massifs**. Le choix de cette variété représente une **économie de temps** en termes d'interventions des agents mais aussi de ressources car les chrysanthèmes restent alors en place jusqu'à la mi-novembre.

En été, la Commune s'attache à **valoriser le patrimoine** surlignant l'identité savoyarde, nuancée par des variétés ornementales colorées. Une palette de fleurs a été retenue pour leurs capacités d'adaptation. Cette dernière est enrichie, chaque année, par les agents qui introduisent de nouvelles fleurs en fonction de la palette végétale de nos montagnes. Ainsi, la trame végétale du jardin alpin ou encore de l'autogare et de la rue du Général Muffat de Saint-Amour intègre des espèces endémiques telles que des bruyères Erica Carnea, des Aster Blue Alpinus, de l'Hosta Bleu mais aussi des Dianthus, des Eryngiums et Lythrums.

Les élus et techniciens établissent un **bilan de la saison** en cours. Il prend en compte les retours éventuels de la population. À partir de ce travail, les techniciens chargés du fleurissement dressent un nouveau projet pour la saison suivante, qui sera soumis à la concertation de la commission Fleurissement. Les commandes sont ensuite transmises aux fournisseurs afin que ces derniers programment leur mise en culture pour répondre aux contraintes de notre altitude.

L'automne

En saison automnale, de nombreux bulbes (narcisses, jonquilles, jacinthes, tulipes) sont plantés dans les massifs d'annuels tandis que les vivaces sont récupérées et stockées après floraison, ou certaines distribuées lors du « don de plantes » à la population. Afin de sédentariser ces bulbes, qui ont servi au fleurissement de la saison, **la partie restantes est replantée à l'automne** dans des jardins ou talus et espaces verts d'accompagnement de voirie pour donner une impression de **pousse naturelle et spontanée.**

Des bulbes de crocus et de perce-neige sont aussi installés dans les ronds-points. Ils restent en place et sont remplacés au fur et à mesure des besoins. À l'automne également, **200 chrysanthèmes** sont positionnés dans les massifs. L'utilisation de plantes de la famille des **Astéracées** vient affiner les couleurs de l'automne, et la prolongation du fleurissement ; leur floraison étant décalée après les mois d'août et septembre.



L'hiver



Partout dans Megève, **épicéas et abies** décorent le village. En effet, les jardinières sont plantées de petits épicéas avec la motte pour permettre de les replanter en fin de saison. Des décorations faites de branches de sapin et pommes de pin ornent la mairie, l'office de tourisme, la gare routière et différents bâtiments de la commune. Une autre réutilisation, **UNIQUE en France**, des « sapins de Noël » est mise en œuvre à Megève et sera présentée, de manière inédite, au Jury lors de sa visite cet été....

Les arbres

Véritables liens entre la nature environnante et le centre du village, les arbres jalonnent les rues de Megève et agrémentent les abords de voies et ronds-points. Pour les entretenir et les préserver, les agents les recensent et réalisent des **expertises régulières**, afin de garantir la sécurité du public, d'assurer leur longévité et leur croissance harmonieuse. Chaque arbre est choisi et marqué en pépinière. Il est ensuite planté rapidement de façon à assurer sa reprise, dans une fouille adaptée. Des arrosages réguliers sont effectués pendant les trois premières années qui suivent la plantation. La **protection des troncs** est également une des priorités compte tenu des interventions des engins de déneigement et des risques liés à la circulation sur neige l'hiver. Le choix de l'essence revêt une importance capitale car sa croissance et ses caractéristiques détermineront le mode et le coût de gestion future. Le choix de la nouvelle essence tient alors compte des **contraintes de l'environnement urbain** afin d'éviter des tailles répétées, notamment l'espace vital disponible pour un développement optimal de l'arbre. Les essences résistantes aux attaques parasitaires et à la sécheresse sont privilégiées. Depuis plusieurs années, les essences d'alignement se diversifient.



La variété des espèces arborées est privilégiée pour **maintenir et renforcer la biodiversité** et **éviter la propagation de maladies** en cas d'épidémie.

Cette vision paysagère est indispensable dans un cadre prospectif ; elle détermine les décisions de gestion qui engagent l'avenir sur 15 ou 20 années. Autre critère qui détermine le choix des essences, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a établi une **liste prédéfinie d'espèces endémiques** à laquelle les services se conforment. Ainsi, dans les aménagements de l'autogare, seize tilleuls ont été intégrés tandis qu'au jardin alpin et rue du Général Muffat de Saint-Amour, mélèzes, bouleaux, sapins et sorbiers viennent orner les abords.



Arbustes et plantes grimpantes

Lorsque le sol et l'ensoleillement le permettent, les plantes grimpantes viennent habiller les murs et les clôtures de la ville et les rendent vivants sans consommer d'espace au sol. Les arbustes décoratifs, mellifères, défensifs ou structurants, complètent la trame arborée de la commune et sont utilisés pour leur volume coloré, leur floraison parfumée, leurs branchages et leurs baies attractives en hiver. Leur renouvellement s'effectue en fonction de leur état sanitaire, de leur intérêt paysager ou des contraintes liées à leur entretien. Certains sont taillés de manière à être simplement éclaircis, d'autres plus formellement et d'autres encore sont laissés libres, selon le contexte. Il n'existe que très peu d'arbustes taillés en haies à Megève.

Les végétaux alpins tels que amélanchier, houx et junipérus ont été implantés dans les dernières réalisations au jardin alpin, à l'autogare et rue du Général Muffat.





Pelouses, prairies, couvre-sols

Si les pelouses ont connu un certain succès, une réflexion est engagée aujourd'hui pour favoriser **la diversification des couvre-sols**. Il s'agit de choisir parmi une large gamme végétale allant des pelouses traditionnelles aux prairies naturelles, en passant par les vivaces ou les graminées, les plantes les mieux adaptées au contexte paysager et environnemental des espaces, ainsi qu'à leur vocation.

La situation climatique, la qualité du sol et la ressource hydrique sont des éléments prépondérants pour apprécier la pertinence des plantations.

À chaque espace correspond un mode d'entretien qui est identifié selon les variétés de végétaux plantés, le contexte du lieu, sa vocation, ses fréquentations et ses contraintes de gestion. Dans certaines zones, la méthode de **fauche tardive** est appliquée ainsi que l'utilisation de moutons qui viennent paître quelques espaces dont quelques-uns proches du centre du village.



Plantes mellifères et nectarifères

Au-delà des ruchers installés sur la commune, des **plantes mellifères** sont sélectionnées dans nos fleurissements saisonniers mais également dans les trames de plantes vivaces installées sur le territoire communal.

Pour les **plantes nectarifères**, nous avons planté des **fruitiers** pour permettre aux abeilles et insectes concernés de butiner et de permettre la **fructification**. Nous attendons les fruits dont les habitants pourront se délecter sur les arbres à proximité des trottoirs et squares. Cette démarche est relativement unique en milieu urbain mais ils participent à cette biodiversité recherchée.

Dans un environnement champêtre, à 1.100 mètres d'altitude, Megève a installé son **rucher communal**, secteur de la Mottaz. Entourées de prairies et forêts, les abeilles noires, typiques de notre territoire, y butinent des espèces végétales variées. Ces ruches permettent à la commune de **récolter son propre miel** dont la production n'est pas encore, pour le moment, commercialisée.

Fleurissement

De notre point de vue, le fleurissement est **harmonieux, diversifié et pertinent**.

Les plantations sont réalisées en fonction des lieux et la créativité des compositions est adaptée à chaque site. **La qualité d'entretien est toujours une priorité.**

Pour les plantes vivaces le renouvellement est planifié tous les trois ans maximum.

Une partie du fleurissement est temporaire, de par sa nature saisonnière, mais il reste tout de même présent presque **tout au long de l'année** : dès le printemps, aux premières fontes des neiges au cœur du village puis l'été et l'automne. L'hiver se pare de décorations de Noël pour à peu près trois mois.

La gamme de vivaces, installée et existante, est suffisamment développée, reste à opérer des choix pertinents pour le fleurissement saisonnier. Bulbes variés, arbustes fleuris, vivaces, annuelles d'été, bisannuelles peuvent se côtoyer dans des espaces qui fleurissent alternativement pendant plus de six mois, sans opération de plantation intermédiaire.

Les massifs d'été sont composés d'annuelles, vivaces, bulbes. Les compositions sont spectaculaires à la belle saison. La commune a acquis une réputation de ville fleurie grâce à son **fleurissement estival très abondant et très coloré.**

La finalité du fleurissement reste avant tout de **susciter la curiosité, l'intérêt et l'admiration du promeneur**, voire de donner envie aux habitants et visiteurs de prendre des photographies des réalisations.



La gamme saisonnière est essentiellement basée sur des tonalités vives, la présence de graminées vient alléger ces compositions.

Le fleurissement est étendu sur toute la commune, du centre du village vers les entrées de ville, en suivant les axes principaux de circulation de manière à ce que les résidents et touristes rejoignent le centre en empruntant **un cheminement paysager ou fleuri.**

Le fleurissement au sol a tout naturellement trouvé sa place dans les espaces ouverts et fréquentés. Installé sur un fond de vivaces ou d'arbustes, il apporte des **touches de couleurs** grâce à l'introduction d'annuelles, de bisannuelles et de bulbes.

Une quarantaine de massifs, d'une superficie variable de 1 à 2.000 mètres carrés, présentent ce type de fleurissement. Leur conception fait l'objet d'une concertation entre élus et agents durant l'année qui précède la plantation. Ainsi, la ville propose deux fois par an des **réalisations personnalisées originales** qui sont mises en culture chez des horticulteurs spécialisés de la Vallée pour être adaptées à la période de plantation estivale plus tardive qu'en plaine.



04

GESTION DE
**L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation de la biodiversité

Chamois, marmotte, aigle royal, tétras lyre, chouette chevêchette, gélinotte des bois, chiroptères... la Commune est engagée pour **le maintien et la protection des habitats et territoires de la faune endémique**. Chaque projet en matière de développement touristique et économique est ainsi réalisé après consultation et concertation avec les acteurs écologiques locaux et nationaux.

Ainsi, **le tétras-lyre**, plus particulièrement, est au cœur de zones de quiétude qui ont été matérialisées par des piquets et panneaux, après recensement de leurs zones d'habitat, de reproduction et d'interaction avec l'Homme permettant d'établir les dits périmètres de protection. Au sommet du Christomet, au Jaillet, à Rochebrune... des espaces entiers sont ainsi signalés et protègent l'animal des activités notamment liées à la pratique du ski.

Des **corridors écologiques** sont également imposés dans les nouveaux projets de construction menaçant les itinéraires empruntés par certaines espèces, notamment par les ongulés afin de leur permettre de se déplacer entre les différents versants.

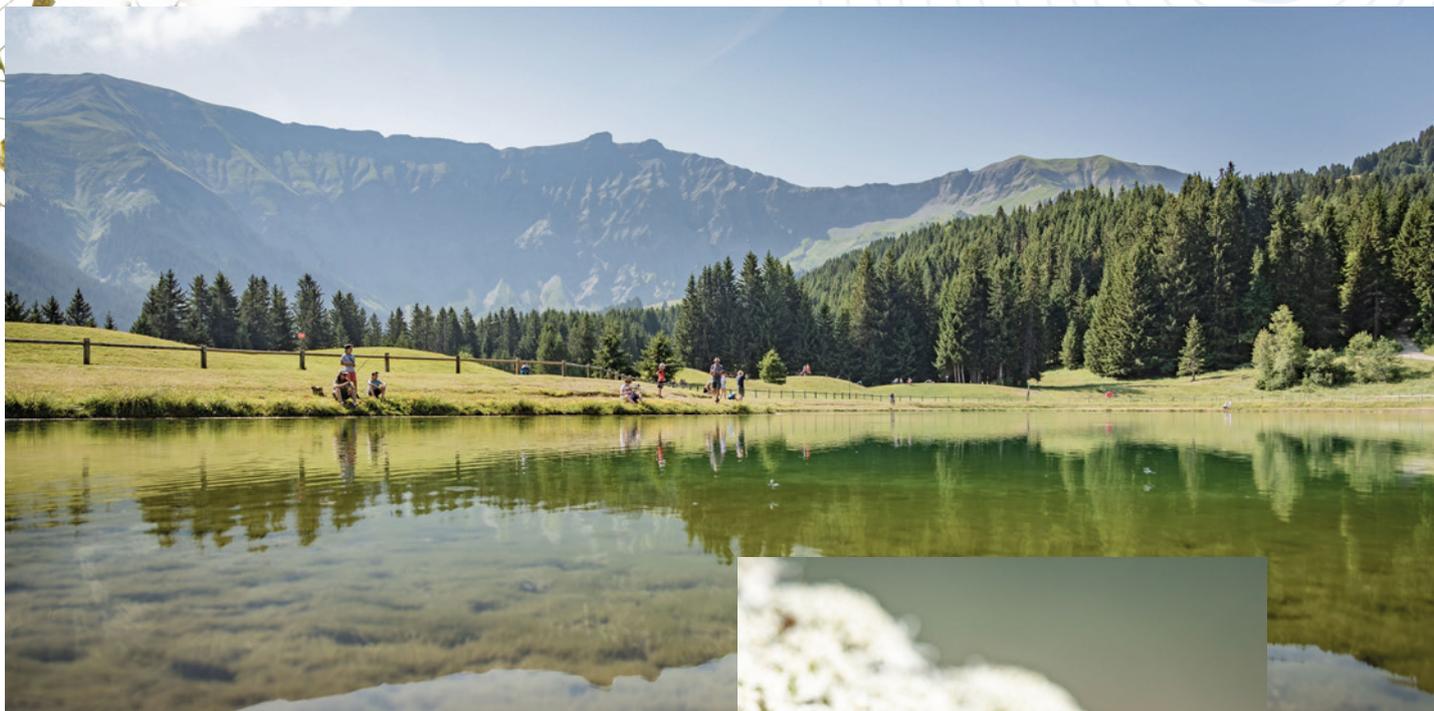
Le territoire de Megève intègre deux réserves de chasse et des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Retenues pour leur valeur écologique, parmi elles, nous retrouvons des **zones humides** constituées en un chapelet et réparties entre Megève, Praz-sur-Arly, Demi-Quartier et Combloux. Sur Megève plus particulièrement, **4 zones humides sont recensées au sein du périmètre ZNIEFF** : deux au Christomet, une sur le secteur des « Granges » à Rochebrune et une au lieu-dit « La Livraz ». Bas-marais alimenté par des canaux et par un ruissèlement diffus présentant un intérêt remarquable sur le plan floristique, faunistique, hydraulique et paysager ou bas-marais entouré de prairie humide à fort intérêt floristique... ces zones abritent pour certaines plusieurs espèces végétales menacées et protégées.



La ZNIEFF « Massif du Joly » culmine à 2.525 mètres d'altitude et présente une **grande richesse en matière de faune et de flore**. Tandis que le col du Joly accueille de belles mares à rubanier ainsi qu'une variété d'espèces telles que le rare Orchis nain, l'Œillet superbe, ici en situation très insolite par rapport à ses conditions altitudinale, écologique et géographique habituelles, les pelouses rocheuses et rochers constituent le domaine d'élection de la faune sauvage, dont principalement le Chamois.

Menée par la CCPMB, Megève prend également part à l'étude sur la **conciliation des usages des espaces naturels**. L'objectif : mesurer l'impact des activités humaines sur la faune et la flore dans des sites répertoriés puis prioriser les enjeux pour enfin proposer des solutions adaptées à chacun d'entre eux parmi lesquels le pastoralisme, les pratiques sportives, les domaines skiables, le stationnement ou encore l'impact sur les milieux, le dérangement de la faune, la ressource en eau...





Un biotope unique

Amphibiens, libellules, tritons, salamandres, couleuvres, azurés... représentent la variété des espèces qu'abritent certaines zones humides du territoire. L'Étang du Leutaz abrite un **écosystème dynamique et complexe d'une richesse unique** tout comme la mare du Jaillet.

Les retenues collinaires sont, elles aussi, le cœur d'un **biotope unique**. Algues, faune et flore spécifiques s'y développent à profusion. À Megève, ces zones lacustres se déploient sur le massif du Mont d'Arbois, à Rochebrune au lac dit de Javen et au Jaillet. Elles contribuent également à la préservation de la ressource en eau.

À noter, depuis 1979, de nombreuses espèces d'amphibiens sont protégées par la convention de Berne puis depuis plusieurs années, en 2007, au niveau national (intégrant la protection des habitats).



ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

CARACTÉRISTIQUES des sols

Une coupe géologique orientée nord-ouest / sud-est, qui traverserait l'intégralité de la commune de Megève, montrerait un **socle précambrien métamorphique**, constitué par une fin de séries de schistes satinés et très ponctuellement par le « granit de Megève ». On retrouve une série de plis couchés, caractérisée par l'empilement de formation appartenant à l'ère secondaire.

Pour la partie pédologique, c'est-à-dire en surface, une grande partie de ces terrains secondaires sont recouverts par des **dépôts quaternaires**, essentiellement morainiques mais également de colluvions et des alluvions de rivières et torrents. La profondeur est faible et les terrains secondaires proches. Les sols de cultures sont donc souvent **argilo-calcaires**, avec présence de **limons alluvionnaires**. La présence de schiste dans certains sols est utilisée en décoration et structures des sols argileux pour établir une base dite terre-pierre.



La prise en compte de nos spécificités

La pédologie du village est réellement au cœur de notre dispositif de plantation. De ce point de départ, aucun apport de terre exogène n'est autorisé sur la commune dans l'espace public ! Les terres du sol pédologique sont des alluvions récentes et donc chargées de limon ; les terres du village sont **constituées essentiellement d'alluvions** dites anciennes composées d'**argile et de schistes**.

Sans rentrer plus dans les détails, les terres sont **mélangées en régie municipale** en fonction de l'objectif recherché ; c'est à dire plantation d'arbustes ou plantation de fleurs ou semis de gazon. Les terres, le sol pédologique et amendé avec les déchets verts produits sur la commune en fonction des besoins et/ou le substrat ainsi composé, deviennent le sol pour nos compositions florales. Nous adaptons également les semis de gazon en fonction du résultat escompté et des sols en question. Les graminées sont sélectionnées par exemple éparses et faiblement traçantes pour favoriser le développement des plantes naturelles ou plus denses pour les gazons d'un effet d'agrément.





Une gestion durable

Une centaine de cours d'eau sillonnent Megève. Fin 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a été la première Communauté de Communes de Haute-Savoie à prendre la **compétence Gemapi** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Elle est mise en œuvre par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A). Cette compétence permet de se donner les moyens de **prévenir les inondations**.

Megève, via son syndicat mixte le SMBVA du bassin versant de l'Arly, est engagée dans un contrat de rivière : Arly-Doron-Chaise. Il mène ses actions en parallèle du SIVU Megève – Praz-sur-Arly qui intervient sur le **traitement des eaux usées** et de la régie municipale de l'eau dont l'activité se concentre notamment sur la surveillance des réseaux de collecte des effluents domestiques dans les secteurs non raccordés (SPANC), sur la réfection et la mise en séparatif des réseaux humides, la mise aux normes des exploitations agricoles, le suivi du niveau des nappes...

Ces différentes compétences liées ont pour objectifs **l'amélioration de la qualité des eaux, la valorisation des milieux aquatiques et la gestion équilibrée des ressources**.

Des actions régulières ont également lieu pour **restaurer, entretenir et valoriser** nos cours d'eau.

L'eau à Megève

La commune de Megève est située sur un seul bassin versant. À la sortie de ce bassin, le réseau hydrographique correspond à l'Arly qui s'écoule vers le sud-ouest, puis d'autres torrents. Megève est traversée par **plusieurs torrents** dont le parcours se fait au travers des **matériaux géologiques morainiques ou schisteux** facilement érodables et transportables, déposés sur un socle cristallin.

Les données climatiques régionales indiquent un indice annuel de pluviométrie à **1.500 millimètres** avec des pluies potentielles journalières pouvant atteindre **80 voire 100 mm**, comme ce fut le cas en mai 2015.





Économie et préservation de la ressource en eau

Outre la réfection et la mise en séparatif de ses réseaux entreprises depuis 2014, la Commune vise à réduire sa consommation et préserver la ressource par le biais de diverses actions :

- **Application de mesures restrictives de prévention** dès lors que les épisodes de sécheresse menacent la ressource
- **Lancement depuis fin 2019 du nouveau schéma directeur d'eau potable** permettant d'établir une modélisation hydraulique du réseau et de mettre en adéquation les besoins en eau avec les ressources actuellement disponibles d'ici l'horizon 2045
- **Surveillance et détection systématique par la régie des eaux des fuites sur le réseau public** via des compteurs de sectorisation et des campagnes de localisation par l'écoute
- **Installation de plaques « Ici commence la rivière » à proximité des grilles d'égout** (campagne de test cet hiver avant l'installation à terme de 50 plaques) **pour sensibiliser à la protection de la ressource et se prémunir du jet de déchets**

Un projet de création de **centrale hydro-électrique** au Nant de Cassioz devrait prochainement voir le jour tandis qu'un autre programme reste en cours d'études. L'objectif : profiter de la ressource naturelle pour **produire de l'électricité verte** tout en préservant le milieu.



Les fontaines de Megève

Megève qui, nous le savons, détiendrait son nom du latin « **media aquarum** » soit « **au milieu des eaux** », possède, disséminées en divers endroits du village, **de nombreuses fontaines**. Au cœur du village, elles se découvrent entre les terrasses de restaurants, aux abords d'une place, près de commerces ou de l'office de tourisme, et même sur la place de l'église. Elle y est le lieu de rencontres des calèches de Megève, qui abreuvent leurs chevaux de son eau, expliquant l'origine de son surnom « fontaine des traîneaux ». Au détour du quartier des 5 Rues, les visiteurs pourront même admirer **l'ancien lavoir d'Arly**, témoin d'une époque où il était un véritable lieu de vie et de rendez-vous des villageoises.



Un arrosage raisonné

Il n'y a pas d'arrosage des massifs. Seuls les bacs à fleurs sont arrosés manuellement dans un souci d'**économie d'eau** mais également afin de conserver l'intervention des jardiniers. Cela permet non seulement de **maintenir des emplois** mais également de **pérenniser le savoir-faire**. Cet arrosage intervient de plus, aux heures les plus fraîches de la journée pour éviter l'évaporation de l'eau.

Le choix des plantes dans les massifs et jardinières est bien sûr déterminé aussi en fonction de leur besoin en eau. Ainsi Megève privilégie des **espèces peu gourmandes**.

Les pelouses ne sont pas arrosées. La situation géographique de Megève, à proximité du Mont-Blanc, favorise un **arrosage naturel** : les masses nuageuses sont retenues par la chaîne montagneuse et se déchargent sur la commune.



30 % DES ESPACES SONT ALIMENTÉS EN EAU BRUTE

L'arrosage des caisses de fleurissement se fait par **gravitaire manuel** afin d'approfondir l'enracinement des plantes et limiter la périodicité des arrosages. Les plantes sont ainsi plus résistantes et **nous réduisons les apports d'eau grâce à l'expertise de l'agent**.



Les intrants

100% d'amendements organiques agréés agriculture bio.

Des traitements phytosanitaires inexistants

Les produits phytosanitaires ne sont plus employés à Megève. La Commune a signé la charte « **Zéro Phyto** » en janvier 2017. Elle s'est tournée depuis vers des techniques mécaniques ou manuelles et a investi dans un engin qui permet un **désherbage mécanique et thermique** des allées et trottoirs.

Les déchets verts valorisés

Une partie des déchets verts sont évacués vers la déchetterie locale pour **compost**, où le traitement et la valorisation sont ensuite pris en charge par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Le reste est réutilisé en amendement sur des chantiers de plantation d'arbres et arbustes. En ce qui concerne les branchages, la Commune s'est munie d'un **broyeur végétal** afin de diminuer le cubage des bennes à tri ou de récupérer la matière broyée pour servir de paillage. Depuis 2019, la municipalité a créé un **système de ramassage collectif des sapins individuels** via des parcs disséminés en divers endroits du centre village et alentours. Les agents municipaux se chargent ensuite de la collecte afin de gérer leur recyclage.



Un soutien appuyé au monde agricole

Les élus ont mis en place une politique dynamique de **maintien des alpages communaux**. Ainsi, ces dernières années, plusieurs bâtiments ont fait l'objet de projets de réfection, comme à Bassecombe début 2022 qui a été rénové afin de pouvoir y installer de jeunes agriculteurs avant des travaux de plus grande envergure déjà planifiés en 2024 pour le **confortement de l'étable** et l'**amélioration de l'habitat**.

Des travaux de **renforcement du bâti** de l'alpage du Rosay ont été réalisés à l'été 2021 dans le cadre des **chantiers jeunes** en collaboration avec les agents du service Montagne. Les deux bâtiments de l'alpage de la Butte sont concernés par un chantier de transformation et de reconstruction qui devrait permettre à terme de créer un **restaurant d'altitude et un refuge**. Particularité de cet alpage, il est propriété de la Commune de Megève mais situé sur le territoire de Praz-sur-Arly tout comme la ferme de Chevan, rénovée en 2015 puis 2018 et qui abrite plus de 20 vaches laitières et un laboratoire de transformation.

En outre, la Commune subventionne les activités agricoles par le biais de **primes versées aux exploitants** pour l'entretien de l'espace, la gestion des troupeaux de races de montagne et l'entretien des bâtiments d'exploitation. Ces subventions sont revalorisées chaque année. L'Aide au Maintien et à l'Encouragement de l'Agriculture de Montagne (M.E.A.M) ainsi que l'Aide au Maintien de l'Agriculture Biologique (M.A.B) font partie de ces primes, tout comme l'Aide au Maintien et au Développement de l'Apiculture (M.D.A) pour les propriétaires de ruches, et ce dès la première ruche déclarée. En 2022, plus de **82.000€ de subventions** ont été versés à **52 exploitants** dont un développant l'agriculture biologique et 10 apiculteurs.



Les filières courtes **valorisées**

L'abattoir de Megève avait été entièrement rénové afin de développer la filière courte, de la ferme à l'assiette. Il propose ainsi de la **viande locale** à la découpe pour les particuliers. Un drive fermier a également été mis en service via le label Saveurs de nos Montagnes, viande du Pays du Mont-Blanc qui regroupe 180 éleveurs locaux.

« **CETTE DÉMARCHE PERMET DE MAINTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE LOCALE, DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ ET D'ASSURER LA CONSOMMATION D'UNE VIANDE 100% FRANÇAISE, ÉLEVÉE, ABATTUE ET CONDITIONNÉE SUR PLACE** »

Les éleveurs de Megève vendent également leur production sur **le marché** qui se tient toutes les semaines ou via la **Coopérative du Val d'Arly**.



UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Électricité verte pour les bâtiments publics

Une véritable stratégie lumière

La Commune est engagée, depuis déjà plusieurs années, dans la mise en place d'une stratégie lumière visant à harmoniser l'éclairage et diminuer la consommation énergétique. Parmi les réalisations déjà effectuées :

- **Suppression** de tous les ballons fluorescents
- **Relampage en LED** de l'ensemble des 4 parkings couverts publics achevé en 2022 avec celui du Mont d'Arbois
- **Changement de +37% de l'équipement d'éclairage communal** en LED dont les 120 mâts situés sur la RD1212
- **Poursuite du renouvellement du parc d'éclairage public et généralisation de l'abaissement de puissance** avec un objectif de -20% de consommation
- **Extinction des enseignes commerciales** à minima entre 1h et 6h **et des écrans lumineux** entre 23h et 7h30
- **Réduction des plages horaires et de la période d'exploitation des illuminations de fêtes** déjà toutes équipées de LED
- **Programmation de l'allumage des éclairages publics** via une horloge astronomique pour déclenchement du coucher du soleil à 00h30

Depuis 2018, Megève bénéficie de **tarifs compétitifs** pour la fourniture de l'électricité de deux sites, le Palais et Megève Tourisme, grâce à une collaboration avec le Syane (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie) et avec 225 collectivités du département.

L'électricité est fournie par les prestataires Enalp, EDF et Plum. Le contrat, d'abord conclu jusqu'en 2021, a été renouvelé jusqu'en décembre 2023.

La Commune a également souscrit à une offre « **verte classique** » associant aux consommations des points de livraison choisis, des certificats de **Garantie d'Origine (GO)** attestant que l'électricité a été produite à partir d'une installation de production d'**énergie renouvelable**. Les certificats, émis sur le marché européen, prouvent qu'une quantité d'électricité produite à partir d'une installation renouvelable a été injectée sur le réseau électrique européen.



Des bornes de rechargement électrique

En collaboration avec le Syane, qui déploie un réseau public de rechargement pour véhicules électriques et hybrides en Haute-Savoie, la Commune a fait le choix, depuis 2018, d'installer un **réseau de bornes** : sur la RD1212, à hauteur du parc de jeux de la Plaine d'Arly, au parking de la Molettaz et du Casino, Route du Jaillet... Elles sont accessibles **7j/7, 24h/24**, avec ou sans abonnement.

Le véhicule électrique est aujourd'hui totalement adapté aux usages quotidiens et aux exigences environnementales. Megève encourage ainsi à une **mobilité propre** et contribue à la **protection de la qualité de l'air**.



Le Palais, des gestes en faveur du développement durable

Électricité verte, économie de la ressource en eau, le Palais agit sur les postes les plus énergivores grâce à différents outils et installations. Bénéficiant d'une **centrale hydroélectrique** depuis les années 70, alimentée par une conduite forcée d'eau venant du réservoir de la Livraz et remise en service en 2019 suite à une série de travaux, elle produit de **l'électricité autoconsommée** par le bâtiment. L'eau est optimisée une seconde fois en étant réutilisée pour le système de climatisation de la médiathèque. Outre cette particularité, le Palais agit grâce à :

- **Le recyclage**, grâce à un système de réseaux et d'échangeurs, des calories produites par l'espace glace pour chauffer le secteur aquatique et la balnéoforme
- **Des panneaux thermodynamiques** installés sur le toit du Palais dont l'électricité est utilisée pour les sanitaires de la médiathèque et de l'espace glace
- **La rénovation des façades du Palais** permettant une meilleure gestion thermique

Innovation 2023 : Le Palais va mettre en place, après un premier test ce printemps, un système automatisé durable permettant aux services techniques de **recupérer l'eau de la piscine extérieure** qui a pour obligation d'être renouvelée tous les ans avant chaque nouvelle saison d'été. **Déchlorée**, l'eau pourra ainsi être utilisée pour le **nettoyage des rues et pour l'arrosage**. En projet aussi, la **recupération des eaux pluviales** depuis un dispositif technique menant à une cuve de rétention, implantée sous le Palais, et qui servira au besoin en eau de la structure et de la commune.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Une maîtrise de l'affichage et des enseignes

Depuis 2016, les élus ont développé **une charte volontaire des devantures commerciales et de l'affichage extérieur**. Elle se concentre sur 3 objectifs : garantir un **traitement égalitaire** entre les acteurs économiques de la commune, **améliorer la qualité des espaces publics** par la préservation de notre cadre de vie et **faciliter les démarches administratives** des porteurs de projets.

Construite en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'Unions des Commerçants, Hôteliers, Artisans et Restaurateurs de Megève et la municipalité, elle prend en compte les **réalités économiques** afin d'apporter les réponses techniques et de mise en valeur des établissements de la commune.

De plus, face à l'évolution de la réglementation, dans un souci de **préservation du cadre de vie et pour soutenir l'activité économique**, la Commune met en place une Signalisation d'Information Locale (SIL), alternative aux pré-enseignes. Les acteurs touristiques peuvent se signaler avec une plaque adaptée à leur activité, une couleur, un pictogramme spécifique et une direction.

Les panneaux de SIL sont basés sur les préconisations de la « charte signalétique » de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc. Cette méthode permet d'**uniformiser l'affichage** pour qu'il soit efficace. Ils devraient être implantés à partir de cette année.

De même, la signalétique des sentiers pédestres a été accentuée et améliorée.



Effacement des réseaux

Depuis plusieurs années, Megève a entrepris une politique d'**enfouissement** de ses différents réseaux. À chaque nouveau projet de réaménagement, en relation avec le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie), les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie sont enfouis. Cette année, le secteur de la route du Coin a été concerné ; les prochains programmes seront réalisés sur 2024.

Intégration du mobilier urbain

Depuis 2018, le mobilier urbain a été **changé et homogénéisé** afin de proposer des installations s'intégrant parfaitement au cadre du village. Les mazots de collecte des ordures ménagères ont été remplacés par des **conteneurs semi-enterrés** habillés d'un **parement pierre**. L'affichage communal a également été harmonisé avec le remplacement des panneaux d'affichage par des « sucettes » dans les mêmes harmonies de couleurs et design que le mobilier urbain.



Améliorer la propreté au quotidien

La propreté urbaine est une préoccupation constante. Megève est équipée de **deux balayuses et d'un véhicule électrique de propreté**. Des distributeurs gratuits de **sacs biodégradables** permettant de ramasser les déjections canines sont à disposition. De nombreuses corbeilles sont disséminées dans les rues, dont la présence est renforcée par l'implantation de **14 poubelles Win-Bin** aux lignes et couleurs sobres. Fonctionnant à l'énergie solaire, elles permettent de compacter les déchets y compris de tri. **Connectées**, elles envoient l'information quant au niveau de charge, évitent un encombrement des débris et des tournées mieux optimisées. De même, une quarantaine de nouveaux cendriers, parfaitement intégrés au mobilier urbain ont été implantés en différents endroits de la commune, notamment sur des sites fréquentés. Une démarche qui vient en soutien aux actions entreprises, via le **programme Alcome**, de gestion du jet de mégots. Cette incitation au civisme est appuyée par la présence d'agents communaux à pied pour le **ramassage manuel des débris** sur la voie publique.

La voirie, une préoccupation constante

Outre l'entretien courant, chaque année, de nombreux travaux de voirie sont réalisés. Ainsi, la municipalité a engagé, en 2022, la somme de 430.000€ pour **la réfection et la reprise des enrobés**, dans différents secteurs du village.

Des interventions complétées par des opérations plus spécifiques sur certains quartiers, telles que **reprise des réseaux humides**, mise en place de nouveaux affichages, enfouissement des réseaux...

L'astuce des espaces verts : **la protection des bordures de trottoirs et entourages d'arbres par un encadrement bois** afin de préserver la pierre durant les phases de déneigement. Depuis quelques années, la Commune porte également beaucoup d'attention au **critère de mobilité douce**. Ainsi, lors des travaux de la rue Charles Feige, le programme de réfection a été imaginé de manière à relier cette voie au centre piétonnier et faciliter les déplacements entre les secteurs, tout comme pour la transition entre le Palais et le village étudiée de manière à proposer un cheminement doux notamment via le jardin alpin et l'harmonisation avec la rue du Général Muffat de Saint-Amour.



Un Plan de Viabilité Hivernale **innovant**

Dès le 1^{er} décembre et jusqu'au 1^{er} avril, un **Plan de Viabilité Hivernale** est mis en place par la Commune afin d'intervenir rapidement en cas de chutes de neige. Dès 3 heures, l'état de la chaussée et les températures sont vérifiés. **35 agents sont affectés au déneigement** et interviennent sur les 56 km de voirie communale. Deux équipes se succèdent sur le terrain afin d'assurer une **astreinte** jusqu'en fin de soirée. Megève a investi dans du matériel très performant pour **saler les routes au gramme près**. Les agents ont été formés à la conduite de ces engins qui sont équipés d'un système calculant **le poids de sel à répandre par m²** de chaussée en fonction de la température, de la quantité de neige et de la largeur de la route. Les saleuses sont également équipées d'un GPS. Depuis plusieurs années, la consommation de sel de la commune a été **divisée par 3**. Cette diminution s'explique également par l'utilisation de saumure, un mélange d'eau et de sel.



Les transports en commun en **perpétuelle évolution**

Chaque saison, Megève met en place des **navettes gratuites**. En plein cœur de l'hiver, quatre lignes sont accessibles avec des rotations toutes les dix minutes sur certains circuits. En 2019, elle était l'une des premières stations de montagne à doter sa flotte de navettes de véhicules roulant au **gaz naturel compressé (GNC)**. Un choix raisonné du fait d'un surcoût réduit comparativement à l'électrique et pour sa diminution de l'ordre de 96% des émissions de particules fines, 70% d'oxydes d'azote et 30% de CO₂ par rapport au diesel.

Pour les déplacements vers une autre commune, **Facilibus**, financé par la CCPMB, est un système de transport à la demande desservant 10 villages dont Megève.

Depuis le 1^{er} septembre, Megève adhère également au **Rezo Pouce**, un dispositif d'autostop lancé par la CCPMB. Pratique et sécurisé, il est caractérisé par des zones dédiées, matérialisées par des panneaux verts. En mode stop à l'un des « arrêts sur le pouce » ou en option covoiturage avec prise de rendez-vous préalable sur l'application, la commune bénéficie d'une dizaine de sites.

Les **taxis hippomobiles**, les fameux traîneaux de Megève, demeurent un mode de déplacement plébiscité. Véritable institution, seuls les exploitants agricoles en activité peuvent devenir cocher. Ce moyen de transport est donc également un soutien au maintien des exploitations agricoles sur la commune.

Afin de se déplacer de manière plus responsable, la Commune se positionne aussi pour l'équipement de son parc automobile en **voitures électriques** avec un objectif de 30% d'ici 2025. Une dizaine de **vélos VAE** sont également à disposition des agents pour limiter l'utilisation des véhicules sur les trajets professionnels.

Les élus et agents de Megève participent également à l'initiative régionale du « **challenge mobilité** » encourageant le choix de moyens de **transport alternatifs**. Après une première participation en juin 2022, la Commune compte renouveler sa participation chaque année. Marche, vélo, transports en commun, covoiturage... tous les modes favorisant la **transition énergétique** sont valorisés au travers du comptage des kilomètres réalisés autrement que seul en voiture.

Véritable « terre de vélo » de par ses parcours propices à la pratique de la discipline et l'accueil de nombreux événements mythiques, Megève a été labellisée **Ville à Vélo** en 2021. Elle a pris également part en 2022 à la réalisation d'un schéma intercommunal par la CCPMB des itinéraires cyclables, stationnements cyclables et des parkings de covoiturage avec un rendu d'étude sur les aménagements possibles en 2023. Parallèlement, la Commune a engagé une étude complémentaire sur la **mobilité à vélo** sur son propre territoire.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux

Bien en amont du plan de sobriété énergétique, depuis plusieurs années déjà, la Commune a toujours pris en considération la problématique de **préservation de l'environnement et des ressources**. Ainsi, elle a engagé une campagne de **rénovation énergétique progressive** de ses bâtiments. Appuyés par des audits, les travaux de réfection des structures communales se concentrent pour une majeure partie sur le **volet thermique**, tout en respectant les normes énergétiques et environnementales : la Maison de la Montagne en 2020, les bâtiments de la Récré et du Glapet en 2022, le Palais en 2022 et 2023 et à venir d'ici 2025 : le groupe scolaire Henry Jacques Le Même, la Fondation Morand Allard et la Mairie avec un objectif de **40% d'économies**.



Des dispositifs inédits

Mis en place en décembre 2021 par la Mairie, le dispositif d'**intermédiation locative** permet de mettre en relation propriétaires et employeurs qui souhaitent loger leurs saisonniers. Simple et sans frais de gestion pour les propriétaires, les démarches sont assurées par les services communaux en association avec l'agence Soliha. Au-delà de la location des biens, un système de subventions permet également de rénover les appartements.

Avec **Loc'Avantages**, programme dont s'est récemment saisi la Commune, celle-ci, via son service Habitat, accompagne les propriétaires désireux de louer leur bien à l'année au travers d'une convention signée avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** mais aussi d'**aides financières** pour la réalisation de travaux de rénovation.

Les propriétaires peuvent également bénéficier d'un **accompagnement personnalisé et d'aides financières** pour la rénovation énergétique de leur bien grâce au dispositif **Case Rénov'** de la CCPMB. Amélioration du confort du logement, réduction de la facture énergétique, remplacement d'une cheminée à foyer ouvert ou d'un ancien appareil de chauffage grâce au fonds Air Bois... des conseillers Énergie Habitat sont dédiés à la réalisation des projets.



L'accessibilité

Soucieuse des problématiques d'**accessibilité des personnes à mobilité réduite et porteuses d'handicap**, la municipalité a créé un groupe de réflexion et lancé diverses expertises afin d'adapter l'accès à ses structures et aux différents services qu'elle propose.

Accompagnée par **Andiamo**, la Commune a fait réaliser, en 2021, un diagnostic « en marchant » dont elle applique les préconisations notamment pour l'amélioration de la signalétique et du confort d'usage dans tous les sites visités. Les nouveaux projets de reprise de voirie intègrent des aménagements particuliers ; notamment l'abaissement des trottoirs, l'installation de zones de guidage tactiles... afin de faciliter les déplacements.

Une évaluation Tourisme et Handicap, réalisée en 2019, concernant le Palais a permis d'établir un plan pluri-annuel de travaux pour l'adaptation des différents espaces, intégré notamment au chantier actuel de restructuration du bâtiment. La médiathèque travaille ainsi sur un projet de réaménagement de sa banque d'accueil, afin de conforter et parfaire l'installation déjà existante.

Depuis 2021, elle s'est également portée candidate au programme DAISYrables, initiative de Savoie Biblio et de l'association Valentin Haüy, s'adressant aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap ou d'un trouble dys. Handicap moteur, cognitif ou psychique, déficience visuelle, troubles dys... la médiathèque dispose donc depuis d'une bibliothèque d'œuvres pour tous les publics en situation de handicap, quel que soit leur âge. Le personnel a été formé à l'accompagnement des usagers souhaitant bénéficier de ce dispositif qui regroupe pas moins de 50.000 références.

Enfin, une amélioration de l'accessibilité des sites internet de Megève est actuellement en cours d'étude afin de permettre l'inclusion numérique pour tous types de handicaps.

Associée à cette adaptation, une campagne de mise à jour de la base de données Apidae renseignant les informations touristiques, culturelles, socio-professionnels et activités intègrera de nouveaux critères de renseignements qui aboutiront de plus à la réalisation d'une brochure Tourisme adapté.

La charte H+ Destination Tourisme

Megève a adhéré en tant que commune pilote au portage de **la démarche régionale H+ Destination Tourisme**. Programme volontaire à destination des territoires touristiques, il vise à **développer, promouvoir et valoriser les initiatives** à destination des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. Votée en Conseil Municipal en décembre 2022, la charte devrait être signée cette année avec la région Auvergne Rhône-Alpes lors d'un temps officiel.

Proactive dans la démarche en faveur de ces publics, Megève souhaite engager d'autres **actions progressives d'amélioration du confort d'usage** dans ses divers lieux publics.

Accueil adapté et de qualité, valorisation de l'engagement et des initiatives des acteurs touristiques, prise en compte durable du handicap dans les stratégies touristiques des territoires, proposition d'une gamme d'activités et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants.... Les objectifs de la charte sont à la fois d'offrir des garanties pour les visiteurs mais aussi un socle pour la destination. Pour Megève, s'inscrire dans cette démarche offre la possibilité d'intégrer un réseau dynamique et impliqué, de partager les expériences et les outils d'accompagnement technique ainsi que de bénéficier d'un suivi de la part de la région et d'une communication sur **le tourisme bienveillant**.



@ Nicolas Sebag - Wheeled World



05

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET GESTION



Un fleurissement structurant

Les entrées de commune sont toutes traitées en fleurissement. Compte tenu de la présence tardive de la neige, la majorité est effectuée en **plantations hors sols**. Mais depuis plusieurs années, Megève réalise des **massifs de pleine terre** à base de vivaces et arbustes.

Une gamme de pins, étroits et identitaires de la commune, vient assurer une texture et un formalisme structuré à ces massifs de pleine terre. Cet agencement « vert » au-dessus de la neige permet de **jalonner l'accès vers la commune**, l'hiver. Au printemps, il architecture le fleurissement hivernal renaissant. Des aménagements confortés par des scénographies entièrement **réalisées par les agents des services techniques** : de grands cercles et tracés en bois représentant les cimes de nos sommets environnants aux deux entrées de ville ainsi que des formes géométriques, symboliques du sapin, sur les candélabres de la route principale, renforçant la verticalité et le fleurissement.



Un centre paysager

Le centre de la commune est composé de rues et places plantées d'**arbres**, respectant les prescriptions du PLU de Megève, et donc parfaitement en adéquation avec les obligations demandées aux riverains.

Le centre du village est composé de **nombreux jardins** ; chaque mègevan a la possibilité d'accéder en seulement quelques minutes de marche à un jardin, en plus d'un environnement intrinsèquement « très vert » et complément naturel.

Ces jardins sont progressivement rénovés pour répondre, certes aux exigences du label villes et villages fleuries, mais également pour satisfaire à une contemporanéité naturelle et authentique, sans cesse recherchée à Megève.





Parcs et jardins au cœur du village

Les parcs et jardins sont essentiellement situés au cœur du village. C'est une caractéristique réellement particulière de Megève, qui trouve son explication dans le fait qu'elle soit **nichée dans une nature remarquable, encaissée et montagnaise**. Les parcs sont réalisés sur les parties planes, comme une grande partie de son habitat et donc essentiellement en centre-ville. Square de la Baronne, jardins du Musée de Megève et du Haut Val d'Arly, jardin de l'Arly...

En 2020, lors du réaménagement de la RD1212, le jardin Alpin a été imaginé de manière à rythmer le parcours des visiteurs et usagers entre les secteurs du Palais et du cœur de village. Pensé entre une **alliance de végétal et de minéral** s'harmonisant parfaitement avec l'environnement naturel alentour, il intègre des espèces endémiques et accueille tout au long des saisons des expositions de plein air s'harmonisant à merveille avec le décor. Megève, les visages de l'agriculture de Gilles Lorin a ainsi orné les lieux pendant près d'une année avant de laisser place à la rétrospective photographique de Bernard Just, Itinéraires mègevannes jusqu'au mois de mai 2024. Des **promenades culturelles** qui se prolongent avec la mise en avant de sculptures en divers endroits du village et d'expositions sur le chemin du Calvaire.



Le jardin des Simples

Le jardin des simples à Megève est composé de **plantes aromatiques et médicinales**. Il abrite des essences cultivées jadis à des fins thérapeutiques, comme l'armoise, l'arnica des montagnes, la camomille romaine, l'hysope, la mélisse citronnelle, la sauge sclarée, le thym, le serpolet...

Une **fontaine en granit** accueille le visiteur à l'entrée. Cet oratoire renfermant deux statues de Notre-Dame de La Salette et de Notre-Dame de Lourdes, a été édifié en 1872. Lors de sa bénédiction, les eaux bénites des deux lieux saints ont été mêlées à l'eau de la fontaine, offrant à l'eau de Megève leurs vertus.

Autrefois placé trop près d'un talus, le jardin a été déplacé lors d'une phase de restauration du site du Calvaire, entre 2007 et 2011, afin d'assurer sa préservation.

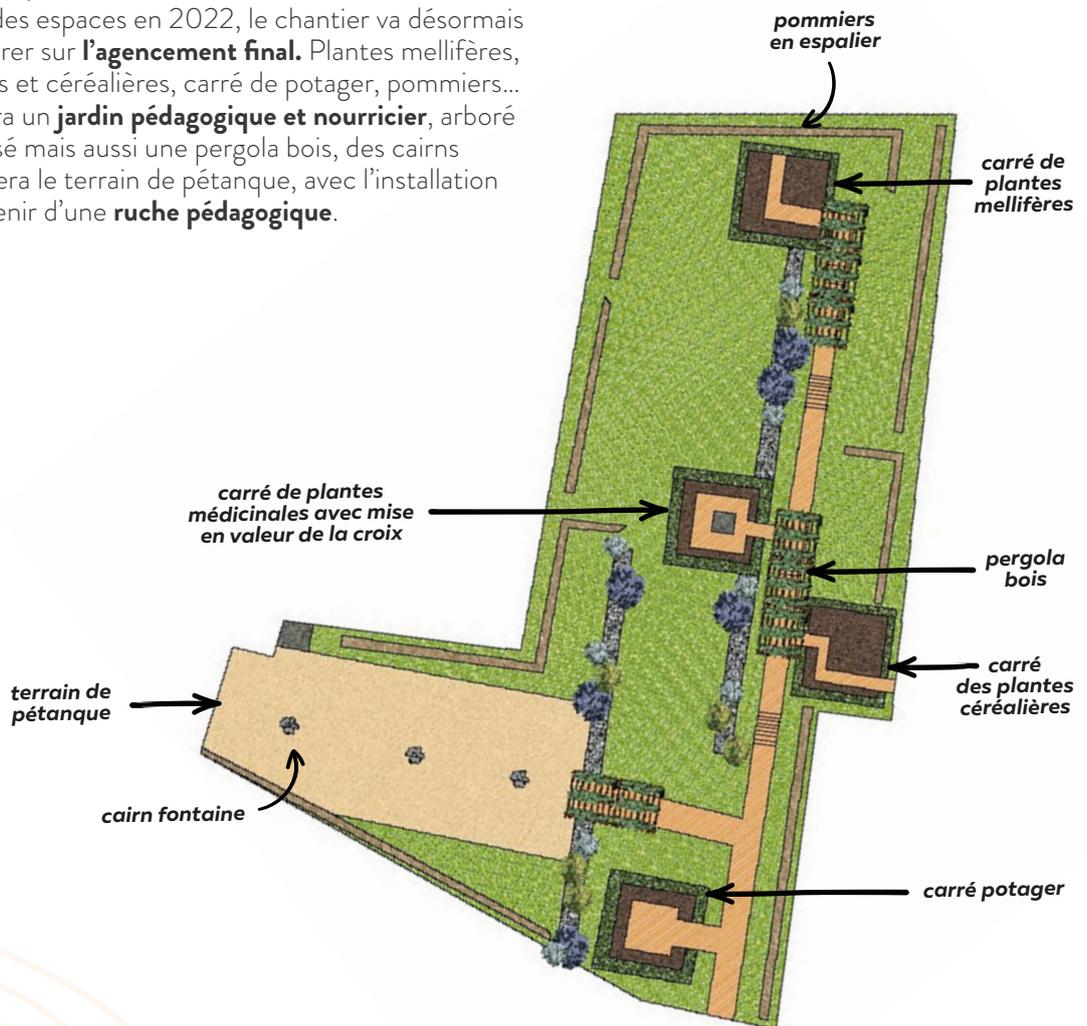
Il sera, cet été, au cœur des chantiers jeunes durant lesquels des adolescents entre 16 et 17 ans, secondés par des agents des services techniques, réaliseront, dans le cadre de leur première expérience professionnelle rémunérée, une **reprise du jardin**, des plantations et son entretien. Un moyen de participer à la **préservation du patrimoine local** tout en créant du lien et des opportunités pour les enfants du village.

ici avant travaux



Le jardin de l'église Saint-Jean-Baptiste

L'ancien jardin situé derrière l'église Saint-Jean-Baptiste est concerné par un projet de **réaménagement intégral**. Après une première phase de **défrichage et de terrassement**, un travail sur les voies de circulation et la définition des espaces en 2022, le chantier va désormais se concentrer sur **l'agencement final**. Plantes mellifères, médicinales et céréalières, carré de potager, pommiers... il accueillera un **jardin pédagogique et nourricier**, arboré et végétalisé mais aussi une pergola bois, des cairns et conservera le terrain de pétanque, avec l'installation de plus à venir d'une **ruche pédagogique**.





Le jardin de pierre

En chaque village, le cimetière, surnommé **jardin de pierre** dans le langage funéraire, s'affirme comme un véritable fondement patrimonial, également lieu de mémoire et reflet de l'histoire locale...

À Megève, espaces de verdure naturels et authentiques, arbustes, fleurissement tombal ornent les lieux. La charte **Zéro Phyto** y est également appliquée, de ce fait, **aucun traitement n'est utilisé**, même à l'eau chaude. L'enherbement spontané et maîtrisé y est pratiqué pour les parcelles non concédées.

Un lieu mis en valeur chaque année en mai lors du **Printemps des cimetières**, un événement national auquel Megève participe avec des visites guidées et animations dédiées.





Une gestion différenciée des espaces verts

L'entretien des Espaces verts et jardins est réalisé suivant une classification directement organisée **en fonction des objectifs esthétiques des lieux**, mais également en fonction des ressources du sol et de la capacité économique. En effet, certains lieux se satisfont d'une tonte le long des chemins et d'une **fauche tardive** de prairie, là ou d'autres sont soignés au plus haut point, compte tenu de leur sol de culture riche en matières nutritives et à la présence d'arrosage automatique.

La commune intervient aussi sur la **gestion des plantes invasives** via un accompagnement de la CCPMB. Ambroisie, renouée du Japon, berce du Caucase... les agents des espaces verts s'attachent au repérage et à la cartographie qui mènent ensuite à des interventions sur le territoire d'entreprises d'insertion sur demande de l'ARS.

Comment s'organise la classification pour la gestion différenciée ?

Qualité 1 dite de prestige :

essentiellement aux abords des voies structurantes de Megève et du centre. 20 tontes par année y compris ramassage et évacuation des déchets de tonte. Fertilisation organique de fond et de croissance.

Qualité 2 dite standard :

8 à 10 tontes par année, essentiellement localisées dans les espaces verts plus extensifs.

Qualité 3 dite rustique :

un fauchage des surfaces enherbées d'altitude.

Qualité 4 dite naturelle :

8 tontes le long des chemins et 1 à 2 fauches en fonction des saisons et de la présence de variétés repérées pour leur intérêt floristique, d'insectes et avifaune fréquentant les prairies concernées.

Les pistes de ski sont souvent, quant à elles, mises en pâturage.

À chacune de ces gestions correspondent des objectifs qualitatifs mais aussi des typologies d'aménagement :

Le niveau prestige se traduit par :

- des tontes fréquentes
- la présence de topiaires et haies taillées
- la présence accrue de fleurissement annuel

Le niveau standard correspond à :

- des tontes moins fréquentes
- la présence d'arbustes en port libre, y compris dans les compositions formelles
- un fleurissement partagé entre plantes annuelles, vivaces, rosiers et arbustes à fleurs.

Le niveau rustique :

- un fauchage des surfaces enherbées





Une gestion **écoresponsable**

Les conditions climatiques difficiles (gel...) et le niveau de pression sanitaire (maladies, ravageurs...) sont responsables des dégâts occasionnés sur les arbres et arbustes. En situation de fortes contraintes, les arbres peuvent vieillir prématurément et finir par dépérir. Le PNS (Programme de Nutrition et Stimulation) a pour objectif d'**améliorer les mécanismes de résistance et d'auto-défense des arbres**. Ce programme consiste à l'emploi de **fertilisants organiques** adaptés afin d'améliorer les équilibres biologiques du sol et l'application de stimulateurs de croissance racinaire pour renforcer la **résistance naturelle** des arbres. En cours de croissance, l'apport de compléments nutritionnels au sol ou en foliaire permet de **limiter le niveau de stress** tout en améliorant la nutrition des arbres.

Concernant les intrants liés à la problématique du fleurissement, Megève a un objectif de **fleurissement optimal**. La performance immédiate, demandée aux substrats de fleurissement, impose une préparation particulière intégrant des **fumures organiques** à des doses optimisées. Bien que les substrats soient reconstitués, il est essentiel d'obtenir une **rhizosphère fonctionnelle** par l'application de fertilisants organiques élaborés pour amender les supports et des stimulateurs adaptés à action immédiate.

Les plantes à massifs fleuris et les fleurs en bacs et jardinières, qu'elles soient annuelles ou vivaces, expriment des **besoins nutritifs élevés** de par leur objectif de fleurissement optimal. Dans tous les cas, les substrats ou supports de culture présentent des caractéristiques physiques et nutritives les plus favorables. Ces végétaux issus essentiellement l'élevage en serre supportent très mal le stress qu'il soit hydrique, thermique, alimentaire ou biotique. Le support qui les reçoit à la transplantation doit offrir des caractéristiques adaptées au niveau sanitaire, structural, biologique et nutritif.

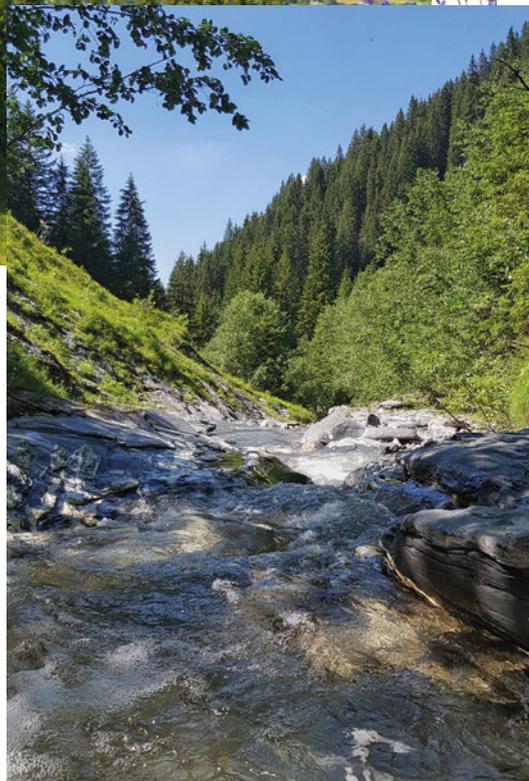




Maillages et coulées **vertes**

Une trame bleue

Megève est située en montagne ; par conséquent, elle n'est pas directement concernée par la trame bleue. Néanmoins, **ruisseaux et torrents maillent la commune**. Depuis les forêts, ils dessinent une trame bleue très avenante protégeant la biodiversité. Des chemins de randonnées longent régulièrement ces rus et torrents afin de faciliter les promenades des visiteurs.



Une trame arborée

La trame arborée, plantée en ville, permet de relier les forêts environnantes créant ainsi un maillage. La majorité des rues est **maillée d'arbres d'alignement et de nombreuses variétés**. La strate aérienne, formée par les houppiers, peut donc être considérée comme une **zone de transition** pour les espèces concernées. Plusieurs résidences privées sont également très végétalisées.

Une trame verte

Lors des différentes constructions communales, le projet est pensé en global sur une trame verte qui **préserve les enclaves naturelles** entre les hameaux d'habitation.

La Municipalité a eu à cœur de **préserver, valoriser et développer ce patrimoine naturel**. La continuité paysagère dans l'ensemble de la ville est réalisée par des jardins successifs privés, des jardins publics puis les pistes de ski et forêts, agissant ainsi comme un maillage, au profit des usagers et des espèces naturelles, avifaunes et florales.



Le Palais

Piscines et zones aqualudiques, patinoire, spa, bassins balnéoforme mais aussi gymnase, espace forme, salle d'escalade, médiathèque, espace culturel d'arts moderne et contemporain, le Palais se positionne comme **le plus grand complexe de loisirs indoor des Alpes**. Une multitude d'activités qui en font **un lieu de vie incontournable** à Megève.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST PORTÉE À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER. ESPACES VERTS, ARBUSTES ET FLEURISSEMENT SONT TRAVAILLÉS DE MANIÈRE À S'ADAPTER AUX USAGES DES DIFFÉRENTS ESPACES.



Après une première phase en 2016, il connaît actuellement la seconde étape d'abord consacrée à l'aménagement **d'un nouvel espace sportif polyvalent** et à la création **d'un espace modulable de congrès**, salons et spectacles pensé pour organiser tous types d'événements : concerts, salons, fêtes scolaires, rendez-vous associatifs, déjeuners festifs... Un travail majeur est également réalisé sur les façades de manière à répondre aux **normes thermiques et énergétiques** actuellement en vigueur mais aussi sur les accès et circulations, de même que sur l'implantation d'une placette et d'alcôves offrant des espaces d'échange et de convivialité. Le hall central, ouvert sur le cœur du village, conservera son entrée principale et sera doté d'un nouvel escalier permettant d'accéder directement à l'étage supérieur. Plusieurs mois de travaux qui cohabitent avec l'exploitation et **l'ouverture ininterrompue** des différents espaces du Palais.

Entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, la structure se positionne comme **précurseur en termes de développement durable et d'impact environnemental** (voir page 40).



Un domaine skiabile exceptionnel

À Megève, l'expérience ski se vit au cœur d'**un domaine sans pareil. 440 km de pistes** enherbées qui se dessinent entre forêts et alpages, sur plusieurs massifs. Rochebrune, Mont d'Arbois, Cote 2000 ou encore Jaillet... des zones adaptées à tous les styles de glisse : familiale, sportive ou freestyle, pour des moments inoubliables. Les amateurs de ski nordique eux ont le plaisir d'apprécier **un domaine de fond de plus de 45 km**, se partageant entre le secteur de la Livraz, enveloppé dans un décor exceptionnel sous l'aiguille Croche et la Cote 2000 et les pistes d'accès gratuit au Mont d'Arbois et au Jaillet.

Un golf au panorama unique

Déployé sur **50 hectares**, le golf 18 trous du Mont d'Arbois est **le plus ancien parcours de montagne**. Il est devenu, au fil des années, un golf montagnard de référence, grâce à la qualité de son parcours et à la beauté du site. Surplombant le village, sur un plateau à 1.320 mètres d'altitude, il offre des points de vue uniques allant du Col de Véry à la chaîne du Mont Joly. Depuis 10 ans déjà, le golf du Mont d'Arbois a entamé une **démarche écologique** avec la mise en œuvre d'actions non polluantes favorisant la biodiversité végétale et animale, l'activité biologique des sols, exemptes de tous produits fongicides ou herbicides sur les greens. Il veille également à la **préservation de la ressource en eau** en restreignant l'arrosage de manière préventive ; ainsi durant l'été 2022 avant même que l'arrêté municipal, qui obligeait à une diminution de la consommation de l'ordre de 60%, ne soit effectif, la direction du site avait **réduit de 70% son arrosage**. Le golf du Mont d'Arbois s'intègre parfaitement au décor de montagne, grâce à une faune et flore préservées et une gestion respectueuse de l'environnement.





Des programmes hôteliers intégrés

Plusieurs projets hôteliers ont vu le jour ces dernières années en divers endroits du village. Imaginés pour **s'insérer parfaitement dans le paysage architectural mègevan**, ils intègrent chacun des aménagements ou **jardins paysagers soignés**.

Inauguré en janvier 2021, le programme Meztiva, à proximité directe du Palais, englobait un projet complet d'agencement du secteur avec pour objectif de **fluidifier la liaison entre le centre du village**, le Palais et le massif du Jaillet en mettant en valeur les modes de **déplacement doux**. Le jardin alpin renforce cette mobilité facilitée qui se poursuit jusqu'à la rue du général Muffat de Saint-Amour en intégrant aussi la reprise du secteur de l'autogare achevée en 2022. Un projet de **halle gourmande** est à l'étude en lieu et place du bâtiment en lui-même.



Établissement mythique de Megève, le Grand Hôtel du Soleil d'Or, aux abords directs du cœur du village, a été entièrement rénové pour l'hiver 2020, en répondant aux exigences du **périmètre de protection des bâtiments de France**. Il arbore des aménagements paysagers en harmonie avec le plan de fleurissement de la commune.



Actuellement en cours de construction, le projet des Vériaz qui accueillera une résidence de tourisme en sortie du centre village, permettra de **remettre en valeur les accès piétons existants et d'en créer de nouveaux**.



Un altiport renommé

En 2017, l'altiport de Megève soufflait cinquante bougies. Créé en 1967 sous l'impulsion de Michel Ziegler, dirigeant de la société Air Alpes et du mègevan Jacques-Henri Bugeard, administrateur du groupe Edmond de Rothschild, il sera repris par la suite en gestion par la Commune de Megève.

Jusqu'en 1977, des dessertes aériennes régulières permettent d'aller à Genève, Lyon ou Paris Orly et de gagner les autres stations équipées d'un altiport. Par la suite, la piste sera **damée** au lieu d'être déneigée et ainsi restreinte aux avions équipés de skis.

Véritable **entrée de ville**, il est implanté dans un cadre naturel aussi idyllique qu'exigeant, et est devenu dès 1968, **la plus grande école de pilotage de vols en montagne**. Il permet de desservir Megève par avion ou hélicoptère et est également le lieu de départ idéal pour des vols de découverte du Massif du Mont Blanc et de ses glaciers.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux [f](#) [i](#) [in](#)
mairie.megeve.fr • megeve-tourisme.fr

Merci à tous les agents communaux !

